



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5481^e séance

Vendredi 30 juin 2006, à 15 h 25

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Løj	(Danemark)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Li Kexin
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Christian
	Grèce	M ^{me} Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Bader
	République-Unie de Tanzanie	M ^{me} Taj
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient y compris la question palestinienne

Lettre datée du 29 juin 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/458)

Lettre datée du 29 juin 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/462)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 29 juin 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/458)

Lettre datée du 29 juin 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/462)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Autriche, de Cuba, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, d'Israël, de la Jordanie, du Liban, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Malaisie, du Maroc, de la Norvège, de l'Afrique du Sud, de la République arabe syrienne, du Yémen et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Carmon (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre datée du 30 juin 2006 qui sera publiée sous la cote S/2006/465 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander que, conformément à la pratique établie, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance du Conseil de

sécurité qui se tient le vendredi 30 juin 2006 pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure du Conseil en la matière.

Puisqu'il n'y pas d'objection il en est ainsi décidé.

J'invite l'Observateur permanent de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

J'informe également le Conseil que j'ai reçu du représentant du Sénégal, une lettre datée du 30 juin 2006, qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander que S. E. l'Ambassadeur Paul Badji, Représentant permanent de la République du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies, soit invité, en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer au débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. »

Conformément à la pratique établie en la matière, je propose que le Conseil invite, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Paul Badji à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M^{me} Angela Kane, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit en réponse aux demandes contenues dans les lettres datées du 29 juin 2006, adressées au Président du Conseil de sécurité par les Représentants

permanents de l'Algérie et du Qatar et publiées sous les cotes S/2006/458 et S/2006/462.

J'attire l'attention des membres sur les documents suivants : S/2006/436 et S/2006/463, lettres datées du 26 et du 29 juin 2006, adressées à la Présidente du Conseil de sécurité par Israël; S/2006/459, lettre datée du 29 juin 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par la République arabe syrienne; S/2006/443 et S/2006/460, lettres datées du 28 et du 29 juin 2006, adressées au Président du Conseil de sécurité par la Palestine.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M^{me} Angela Kane, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques.

Je lui donne la parole.

M^{me} Kane (*parle en anglais*) : Dimanche 25 juin, vers 5 heures du matin, huit militants palestiniens sont sortis du sud de la bande de Gaza en empruntant un tunnel pour s'infiltrer dans une base des Forces de défense israéliennes (FDI) située non loin du kibboutz de Kerem Shalom. Les militants ont tiré plusieurs roquettes antichar contre la base des FDI, puis des échanges de tirs ont éclaté. Le caporal Gilad Shalit, soldat israélien qui possède également la citoyenneté française, a été pris en otage et est toujours détenu par les militants dans Gaza. Deux soldats des FDI ont été tués et trois autres blessés. Deux militants palestiniens ont été tués au cours de l'opération.

Trois groupes militants palestiniens – les troupes de Nasser Salah El Din (Comités de la résistance populaire); les Brigades Izz-El Din Al-Qassam, qui constituent la branche militaire du Hamas; et la toute nouvelle Armée islamique – ont diffusé un communiqué dans lequel ils confirment avoir mené l'opération et qu'ils détiennent le soldat. Ils ont ensuite déclaré que celui-ci ne serait pas libéré et qu'aucune information sur son état de santé ne serait communiquée tant qu'Israël n'aurait pas remis en liberté toutes les femmes et tous les mineurs palestiniens détenus dans ses prisons.

Le porte-parole de l'Autorité palestinienne a exhorté les ravisseurs du soldat israélien à garantir sa sûreté. Le Président Abbas a appelé à la libération du soldat. Il a rencontré le Premier Ministre Haniyeh et a pris contact avec ses homologues étrangers. Le Premier Ministre Olmert a exclu de négocier l'échange de prisonniers. Le Gouvernement israélien a décidé que l'Autorité palestinienne porterait l'entière

responsabilité du moindre mal infligé au caporal Shalit et a approuvé les recommandations concernant la préparation et le lancement immédiat d'une opération militaire par les forces israéliennes.

Au plan international, des efforts continus sont déployés, en premier lieu par l'Égypte ainsi que par la France et la Jordanie, d'après les informations disponibles, pour une libération pacifique du soldat. Le Secrétaire général reste en contact avec les parties dans la région, dont le Premier Ministre Olmert, le Président Abbas et le Président syrien Assad. Il s'est également entretenu avec chacun de ses partenaires du Quatuor.

L'opération militaire israélienne pour libérer le caporal Shalit a commencé le 28 juin, juste après minuit. Tout d'abord, les F-16 de l'aviation israélienne ont détruit deux ponts dans le centre de Gaza. Puis, les FDI ont mené une attaque aérienne contre la seule centrale électrique de Gaza et les forces terrestres sont entrées dans la bande de Gaza. Des chars et des véhicules blindés de transports de troupe israéliens ont envahi l'aéroport, situé dans le sud-est. L'aviation militaire israélienne a franchi le mur du son au-dessus de Gaza, provoquant des bangs soniques. Le même jour, quatre chasseurs israéliens ont survolé le territoire syrien, franchissant le mur du son au-dessus de la villa présidentielle à Lattakia.

Une autre frappe aérienne a eu lieu dans l'après-midi du mercredi 28 juin contre un camp d'entraînement désaffecté situé dans le sud de la bande de Gaza. L'armée israélienne a fait une nouvelle incursion dans Gaza aux premières heures du jeudi 29 juin. Les forces aériennes israéliennes ont pilonné un terrain découvert à l'intérieur de l'Université islamique de Gaza tandis que des chars israéliens sont entrés dans le secteur nord de Gaza. Dans l'après-midi du 29 juin, les forces aériennes israéliennes ont lancé une attaque contre une voiture dans la bande de Gaza. Ses occupants ont réussi à s'échapper.

Le 25 juin, un Israélien de 18 ans, de la colonie d'Itamar en Cisjordanie, a été enlevé par des militants palestiniens alors qu'il faisait de l'auto-stop. Son corps a été retrouvé à Ramallah le jeudi 29 juin au matin. Les Comités de la résistance populaire palestinienne ont revendiqué son enlèvement et son assassinat.

Le 29 juin, un porte-parole des FDI a déclaré au cours d'un briefing que l'opération en cours avait pour but, hormis celui de libérer le soldat enlevé, de mettre fin aux attaques à la roquette dirigées contre Israël depuis le nord de Gaza. Entre le 25 et le 30 juin, des

militants palestiniens auraient lancé 17 roquettes sur Israël à partir de la bande de Gaza, dont 11 au cours de la seule journée du 29 juin. Il n'y aurait eu aucune victime.

Dans la nuit du 29 juin, les forces israéliennes ont conduit, en Cisjordanie et à Jérusalem, un raid de grande envergure au cours duquel elles ont arrêté 64 responsables de l'Autorité palestinienne : huit ministres, 21 membres du Conseil législatif palestinien et 23 militants présumés. Le Ministre israélien de la justice a indiqué que les personnes arrêtées seraient inculpées au titre de la législation antiterroriste.

Les violences se sont poursuivies la nuit dernière au cours de laquelle les FDI auraient mené plusieurs opérations dans la bande de Gaza, dont 30 frappes aériennes, ainsi qu'en Cisjordanie. À Gaza, le Ministère de l'Intérieur a été la cible d'une frappe aérienne, qui a causé d'importants dégâts. Deux militants des Brigades des martyrs Al-Aqsa, la branche militaire du Fatah, auraient été tués ce matin à Naplouse par l'armée israélienne, tandis qu'un membre du Jihad islamique palestinien a péri dans une frappe aérienne à Rafah. Il n'y aurait pas eu d'autre mort du côté palestinien.

L'attaque aérienne de mercredi contre la centrale électrique a détruit six transformateurs et le poste extérieur. La centrale ne fonctionnant plus, plus de 40 % de Gaza est actuellement privée d'électricité. L'attaque ayant également endommagé les canalisations, quelque 130 000 personnes sont privées d'eau. La plupart des hôpitaux possèdent des générateurs et continuent donc de fonctionner. Les réserves de vivres suffisent pour deux à trois semaines. Les points de passage entre la bande de Gaza et Israël ayant été fermés depuis le début de l'opération des forces armées israéliennes, les quantités de vivres et de médicaments disponibles vont diminuer pour atteindre des seuils critiques si ces passages ne sont pas vite rouverts.

L'oléoduc privé qui achemine du carburant d'Israël à la bande de Gaza ne fonctionne plus depuis cinq jours. Si l'approvisionnement en carburant n'est pas rétabli, les stocks seront épuisés à partir de ce dimanche 2 juillet. Les conséquences humanitaires d'un arrêt des systèmes d'assainissement et des générateurs privés seraient particulièrement graves, surtout en période de grosse chaleur. Une action internationale est en cours pour rétablir l'approvisionnement de la bande de Gaza en carburant.

Il s'agit d'une crise grave. Le moindre incident pourrait aisément déclencher un autre conflit de grande envergure entre Israéliens et Palestiniens, ce qui mettrait les civils davantage en danger et serait lourd de conséquences pour la région. Toutes les parties doivent le reconnaître et agir avec sagesse et prudence, en pleine conformité avec le droit international humanitaire. Rien ne justifie la prise d'otages. Le caporal Gilad Shalit doit être libéré. Rien ne justifie des attaques à la roquette aveugles. L'Autorité palestinienne doit agir pour y mettre un terme. Cependant, les civils palestiniens n'ont pas à payer le prix de ces actions. Israël doit cesser de détruire l'infrastructure civile, s'assurer que les civils sont protégés et permettre à l'assistance humanitaire de parvenir là où il le faut. Nous sommes également extrêmement préoccupés par le fait qu'une grande partie du Gouvernement palestinien élu ait été arrêtée.

Toutes les parties concernées doivent s'écarter du bord du gouffre et donner sa chance au dialogue pour éviter un affrontement à grande échelle qui ne fera qu'enfermer Israéliens et Palestiniens dans un conflit encore plus profond et plus meurtrier.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Kane de son exposé.

Je donne à présent la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Il y a à peine deux jours, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a pris la parole devant le Conseil de sécurité et a réaffirmé la responsabilité de la communauté internationale, aux termes des règles et dispositions pertinentes du droit international, pour ce qui est d'assurer la protection des civils en situation de conflit armé. À cet égard, il a déclaré qu'

« il existe encore trop de cas où nous ne venons pas à la rescousse de populations civiles dans le besoin. Lorsque notre réponse est faible, nous donnons l'impression de nous laver les mains de nos responsabilités humanitaires qui consistent à protéger les vies. Le monde est effectivement plus sûr pour la plupart d'entre nous, mais il reste encore un piège mortel pour un trop grand nombre de civils sans défense – hommes, femmes et enfants. » (*S/PV.5476, p. 2*)

Pour la population civile palestinienne retenue en captivité sous l'occupation militaire belligérante israélienne, c'est une déclaration qui décrit de façon

tragique et précise la situation dans laquelle elle se trouve depuis qu'Israël a occupé le territoire palestinien en 1967, il y a 39 ans, jusqu'à aujourd'hui. La puissance occupante a violé de façon systématique et flagrante le droit international, notamment les dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, à laquelle Israël est pourtant lié.

Les images de milliers de civils palestiniens innocents et sans défense assassinés par les forces d'occupation israéliennes resteront à jamais gravées dans nos mémoires, surtout celles des enfants, des femmes et des hommes qui ont été tués ces dernières semaines par les missiles israéliens qui ont criblé la bande de Gaza. Au cours du seul mois de juin, le recours excessif et aveugle à la force par la puissance occupante à l'encontre de la population civile palestinienne dans la bande de Gaza a fait de la mort, du deuil et de la douleur un rituel quasi quotidien : plusieurs membres d'une même famille ont été tués, de nombreux enfants se retrouvent sans père ni mère, des mères et des pères sont privés de leurs jeunes enfants ou de leurs nourrissons, et des milliers d'autres se retrouvent mutilés et blessés. Pour le peuple palestinien, la protection de leur vie – une protection à laquelle il a droit en vertu du droit international, tout comme tous les autres civils se trouvant dans une situation de conflit armé – leur échappe, puisque la communauté internationale reste passive face à leur sort, les laissant subir perte, misère et difficultés à la merci de leur occupant.

La liste des violations flagrantes et des manquements graves au droit international – des crimes de guerre – qui ont été commis par Israël, la puissance occupante, et continuent de l'être, à l'encontre du peuple palestinien vivant dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est sans fin, tout comme l'est la liste des prétextes évoqués par la puissance occupante pour justifier les violations et crimes systématiques – y compris, par exemple, le fait qu'il n'existe aucun partenaire de paix, les soi-disant préoccupations d'ordre sécuritaire et, maintenant, la capture d'un soldat des forces d'occupation.

Or, quand on regarde la situation de plus près, ces prétextes sonnent creux. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui dans le territoire palestinien occupé – l'agression militaire flagrante des forces d'occupation israéliennes à l'encontre du peuple palestinien et de leurs dirigeants, et la punition collective infligée à

toute la population civile palestinienne – s'inscrit clairement dans la longue tradition israélienne de brutalité, d'humiliation et de déshumanisation du peuple palestinien afin de réaliser les visées d'Israël contre le territoire occupé et sa population, notamment son désir insatiable d'acquérir des terres par sa campagne d'implantation de colonies de peuplement et par la construction du mur de séparation.

La portée et l'ampleur des attaques militaires et des actes de destruction aveugles récemment menés par les forces d'occupation israéliennes dans la bande de Gaza indiquent que ces actes d'agression militaire flagrante contre la population palestinienne étaient clairement prémédités et planifiés. En effet, bien avant la capture du soldat israélien, le 25 juin, à partir d'un avant-poste militaire à la frontière de Gaza, Israël, la puissance occupante, a proféré une série de menaces et a fait des déclarations sur son intention de lancer une opération massive d'invasion de la bande de Gaza. Israël a également commencé à mobiliser ses troupes. La capture du soldat n'a été que l'élément déclencheur, ou le prétexte, pour lancer l'invasion.

Il y a deux jours, le 28 juin, Israël, la puissance occupante, après avoir amassé des milliers de soldats le long de la frontière sud de la bande de Gaza, près de la région de Rafah, a lancé une attaque militaire aérienne et terrestre importante sur la bande de Gaza, au moyen d'avions de guerre, de chars, de bombardements et d'obus tirés à partir d'unités navales. Cet assaut menace des vies parmi la population civile palestinienne sans défense dans la région, détruisant de façon aveugle des biens appartenant à des civils ainsi que l'infrastructure, et déstabilisant une situation déjà fragile sur le terrain. Pour punir de manière collective la population civile palestinienne et la terroriser, les forces d'occupation israéliennes ont bombardé et détruit la seule centrale électrique de Gaza, laissant la majorité de la population sans électricité.

Les forces d'occupation ont également bombardé d'importantes canalisations d'eau – rendant l'eau potable encore plus rare – et détruit trois ponts à Gaza, ce qui entrave gravement la circulation dans la région. En outre, les forces d'occupation ont survolé des quartiers civils de jour comme de nuit, franchissant le mur du son en vue de semer la peur et la panique parmi la population; elles ont écrasé de larges bandes de terres agricoles; elles ont bombardé un terrain de football et ont lancé des missiles sur des institutions du Gouvernement palestinien, y compris le Ministère de l'intérieur à Gaza.

Des centaines de Palestiniens, en particulier dans la zone de Rafah, ont fui leurs foyers en quête de sécurité dans un lieu où il semble impossible d'échapper à l'assaut militaire d'Israël, qui devrait sans doute prendre de l'ampleur maintenant qu'Israël a déployé des milliers d'autres soldats le long de la frontière septentrionale de Gaza et menace d'envahir des villes et des camps de réfugiés palestiniens dans le nord. La population civile palestinienne qui se trouve dans la bande de Gaza dévastée et appauvrie est désormais complètement assiégée par Israël qui a également fermé tous les points de passage et, du fait des coupures d'électricité et d'eau potable, y compris pour les hôpitaux, et des pénuries croissantes de nourriture et de fournitures médicales, la grave crise humanitaire que subit la bande de Gaza est gravement exacerbée. Il faut noter à cet égard que le Comité international de la Croix-Rouge, entre autres, a exprimé aujourd'hui sa vive préoccupation face à l'escalade militaire israélienne dans la bande de Gaza et a appelé Israël à autoriser, conformément à ses obligations au regard du droit international, la livraison de fournitures médicales d'urgence aux civils palestiniens de la bande de Gaza afin de soulager cette grave crise humanitaire.

À la suite du lancement de cette invasion mercredi, hier, les forces d'occupation israéliennes ont élargi leur agression jusqu'en Cisjordanie, menant toute une série de raids et ont enlevé 64 Palestiniens au moins, une majorité étant des responsables de haut niveau démocratiquement élus, dont huit membres du Cabinet ministériel de l'Autorité palestinienne, 24 membres du Conseil législatif palestinien et plusieurs maires. Ces responsables, en plus des quelque 9 000 Palestiniens, femmes et enfants compris, détenus dans les prisons israéliennes, sont détenus par la puissance occupante en violation flagrante de la quatrième Convention de Genève. En outre, le ciblage direct par Israël, au cours de cette opération, de hauts responsables palestiniens indique clairement qu'Israël a des objectifs politiques qui visent à saboter l'accord récent conclu par les parties palestiniennes en vue de se réconcilier et de s'unifier, et cherchent non seulement à handicaper le fonctionnement de l'Autorité palestinienne, mais aussi, en fin de compte, à provoquer l'effondrement de l'Autorité palestinienne dans son ensemble, ce qui permettrait à Israël d'avoir la voie libre pour continuer à prendre des mesures et à appliquer des plans unilatéraux illégitimes, en prétextant qu'il n'a pas de « partenaire pour la paix ».

En fait, cette dernière campagne militaire israélienne a été, comme par hasard, lancée à la veille d'un accord conclu directement entre les parties palestiniennes pour ouvrir la porte à une reprise des négociations et du processus de paix. La poursuite et l'élargissement attendu de l'agression militaire israélienne empêcheront une telle reprise, annihilant ainsi toute perspective de négociations entre les deux camps en vue d'un règlement pacifique, sur la base d'une solution prévoyant deux États et, de ce fait, la puissance occupante réalisera son objectif qui est de ne laisser d'autre choix que l'unilatéralisme.

Et pourtant, en dépit des attaques ininterrompues d'Israël, de ses crimes incessants et du terrorisme d'État dirigés contre le peuple palestinien, les dirigeants palestiniens continuent d'opter pour la voie diplomatique. Sous la direction du Président Mahmoud Abbas, les Palestiniens s'emploient par tous les moyens à régler la question du soldat israélien fait prisonnier, pour veiller à ce qu'il soit relâché indemne. Ces efforts ont été menés de front avec les efforts cherchant à parvenir à la conclusion d'un accord entre toutes les parties palestiniennes pour instaurer l'unité nationale et le calme. Le Président Abbas continue de préconiser que l'on donne une chance à la voie diplomatique afin d'épargner de nombreuses vies du côté palestinien – et aussi du côté israélien – de préserver l'infrastructure civile palestinienne de nouvelles destructions et d'éviter une détérioration de cette tragédie humanitaire provoquée par les crimes de la puissance occupante contre le peuple palestinien. Israël, la puissance occupante, doit répondre à de tels efforts en renonçant à l'option militaire, laquelle ne fera qu'entraîner d'autres souffrances et d'autres pertes et déstabilisera encore davantage la situation dans le territoire palestinien occupé et, au-delà, dans l'ensemble de la région, ce qui fera évidemment de ce problème une question concernant la paix et la sécurité internationales.

Il est désormais du devoir du Conseil de sécurité, conformément aux responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies, de prendre des mesures face à la situation de crise qui prévaut dans le territoire palestinien occupé. Le Conseil ne saurait rester passif face à une telle agression militaire contre une population civile sans défense et face aux graves violations du droit international humanitaire commises par Israël, la puissance occupante. Le Conseil doit condamner cette agression et demander la cessation immédiate des hostilités et le respect des normes et des

dispositions du droit international, y compris la quatrième Convention de Genève. Il doit également appeler au retrait immédiat des forces d'occupation israéliennes de la bande de Gaza et demander la libération des responsables palestiniens actuellement en détention. Le Conseil de sécurité et les autres parties concernées au sein de la communauté internationale doivent déployer les efforts nécessaires pour exercer des pressions sur toutes les parties afin que ces dernières renoncent aux politiques d'agression et retournent à la table des négociations et au processus de paix.

Si le Conseil ne prend pas les mesures requises pour faire cesser cette dernière agression israélienne et mettre fin aux punitions collectives et aux violations des droits de l'homme commises contre le peuple palestinien, cela ne fera certainement que soutenir l'impunité de la puissance occupante et perpétuer le cycle de violence relancé par Israël, aggravant ainsi la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et nous éloignant encore davantage de la conclusion d'une paix si ardemment souhaitée. Par ailleurs, comme nous l'avons dit la semaine dernière au Conseil lors de son important débat sur le renforcement du droit international (voir S/PV.5474), l'incapacité répétée du Conseil à agir face à la situation dans le territoire palestinien occupé a non seulement aggravé et prolongé le conflit, mais a provoqué une remise en question de la force du droit international et de la crédibilité du Conseil en ce qui concerne son application équitable du droit international.

Nous répétons aujourd'hui qu'il n'est pas trop tard pour que le Conseil de sécurité joue le rôle qui lui revient et use de son autorité pour traiter d'une question en prenant des mesures adéquates ayant pour but de mettre un terme aux graves violations commises actuellement, faire cesser les hostilités et préserver les perspectives d'un règlement pacifique conclu sur la base du droit international, des résolutions de l'ONU, de la Feuille de route du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe. Nous affirmons notre foi en l'autorité et en la capacité du Conseil et en la primauté et la légitimité du droit international, et encore une fois, nous disons aux membres du Conseil que nous avons beaucoup d'espoir – l'espoir du peuple palestinien et de ses dirigeants – que le Conseil sera à la hauteur de ses devoirs et de ses responsabilités et nous épargnera de nouvelles pertes et de nouvelles souffrances.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Carmon (Israël) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens d'emblée à vous féliciter pour la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil en ce mois de juin, un mois qui a été, nous le savons, complexe et riche en événements. Et votre direction avisée est fort appréciée.

Je voudrais faire part des derniers faits survenus sur le terrain. Le dimanche 25 juin, à environ 5 h 30 du matin, des membres du Hamas, ainsi que des membres d'autres organisations terroristes, se sont infiltrés en Israël près de Kerem Shalom, à la frontière avec Gaza, après avoir creusé un tunnel de 300 mètres à l'intérieur du territoire israélien. Au cours de l'attaque qui a suivi, des terroristes palestiniens ont tué deux soldats israéliens, le lieutenant Hanan Barak, âgé de 20 ans, et le sergent Pavel Slutzker, également âgé de 20 ans. Ils ont enlevé un soldat, le caporal Gilad Shalit, âgé de 19 ans, et en ont blessés trois autres. Les organisations terroristes Hamas, les Comités de la résistance populaire et Jish al-Islam – l'Armée de l'islam – ont revendiqué l'attaque. La dernière de ces organisations est un nouveau groupe terroriste jusqu'à présent inconnu.

Gilad Shalit est actuellement retenu otage et nous ne savons pas où il se trouve. Le même jour, les Comités de la résistance populaire ont enlevé puis abattu par balle un civil israélien de 18 ans, Eliyahu Asheri. Il a été assassiné le jour même de son enlèvement et son corps a été découvert dans la nuit de mercredi par les forces israéliennes.

Ces attaques terroristes palestiniennes ont été lancées après qu'Israël ait fait preuve de modération pendant de longues semaines face aux nombreuses tentatives d'enlèvement et aux tirs incessants de roquettes Qassam depuis la bande de Gaza qui ont pris pour cible des civils, des écoles et des maisons, traumatisé les enfants et paralysé la ville de Sderot.

Les membres du Conseil se rappelleront qu'Israël s'est désengagé de la bande de Gaza en août dernier dans l'espoir de donner une chance à la paix et un nouveau souffle au processus de paix. Au lieu de cela, la réponse a été la réalisation de la préoccupation d'Israël – une augmentation des attaques terroristes. Gaza est maintenant une base terroriste soutenue activement par le Gouvernement élu du Hamas. Israël est attaqué de jour comme de nuit. Les terroristes ont commis des attentats-suicide, des fusillades, des

agressions à l'arme blanche, des tirs de roquettes Katioucha et Qassam, des explosions et des attaques au cocktail Molotov et d'autres formes de terrorisme. Il y a seulement deux semaines, deux jeunes filles ont échappé par chance à une autre tentative d'enlèvement. Mais il ne s'agit là que d'un seul exemple.

Une forme particulière de la terreur palestinienne permanente est constituée par le barrage de roquettes Qassam tirées depuis la bande de Gaza sur Israël. Depuis octobre dernier, plus de 600 roquettes Qassam sont tombées sur les villes et le territoire israéliens, et au cours de la seule semaine écoulée plus de 50 roquettes ont été lancées depuis Gaza. Dans la ville de Sderot, une cible constante des roquettes Qassam, celles-ci ont frappé des maisons, des écoles et des lieux de travail et ont blessé de nombreuses personnes par leurs éclats et causé chocs et traumatismes. La cible évidente de ces attaques à la roquette sont des hommes, des femmes et des enfants – des civils israéliens.

Madame la Présidente, membres du Conseil, qu'exigeraient de vos gouvernements les maires et les citoyens de vos villes respectives? Comment réagiraient vos gouvernements respectifs face à ces actes terroristes flagrants?

Les provocations agressives des terroristes de la semaine écoulée et, en fait, celles de ces derniers mois se sont poursuivies uniquement parce qu'elles sont appuyées par le Gouvernement palestinien officiel, un régime terroriste dont le but avoué est de nous priver de nos droits de l'homme les plus fondamentaux. Le Hamas est engagé dans une idéologie radicale et militante, et continue – au moment même où nous sommes réunis – à prendre part au terrorisme et à rejeter les principes mêmes du processus de paix.

Le Hamas a déclaré ce mois-ci qu'il renonçait à respecter le cessez-le-feu qu'il avait déclaré. Cependant sa campagne terroriste a toujours été son principal objectif. Nous n'avons pas été surpris en fait lorsque le Hamas a rompu son cessez-le-feu en participant à des tirs de roquettes avec ses organisations partenaires une semaine avant de faire sa déclaration trompeuse. Cette tromperie n'a été corroborée que lorsque nous avons appris dimanche dernier qu'il creusait depuis des mois un profond tunnel pour infiltrer Israël.

Mais le Hamas n'est pas seul. La réalité dangereuse du Moyen-Orient est davantage enflammée par la collaboration active et directe entre la Syrie,

l'Iran, le Hezbollah et les groupes terroristes palestiniens, qui constituent un axe de la terreur.

La première obligation prépondérante de chaque État est de protéger ses citoyens. Chaque membre de ce Conseil et de cette Organisation comprend cette responsabilité. Avec le maintien de la paix, il appartient au Gouvernement de protéger ses citoyens. Cette responsabilité est inscrite dans les principes les plus fondamentaux du droit international.

Israël est profondément préoccupé par l'enlèvement du caporal Gilad Shalit. Il s'agit d'un problème humanitaire grave et, en notre qualité d'État souverain, il est de notre devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'il retourne sain et sauf.

Depuis le moment où ont été reçus les premiers rapports sur l'enlèvement de Gilad, Israël n'a épargné aucun effort pour ce qui est d'explorer et d'épuiser toutes les voies diplomatiques et, en particulier, il a donné au Président Abbas toutes les chances d'obtenir sa libération sain et sauf, ce qui peut être vu comme une mise à l'épreuve de ses qualités de dirigeant. Même à Damas, où Khaled Meshaal, un dirigeant du Hamas, a son quartier général et assure la liaison avec le régime d'Assad, de nombreuses communications importantes ont été reçues afin d'influencer le retour sain et sauf du caporal Shalit. En effet, de nombreux dirigeants de la région sont d'accord pour dire que Meshaal est la clef du règlement de cette crise humanitaire.

Néanmoins, les efforts diplomatiques ont été jusqu'à présent vains. Avec chaque heure qui passe, la menace qui pèse sur la vie et le bien-être de Gilad s'accroît, et il est de plus en plus urgent de mettre fin à cette crise. Puis-je rappeler aux membres du Conseil l'issue d'affaires semblables en Israël et dans d'autres pays, où des soldats, des journalistes, des travailleurs humanitaires et des civils ont été enlevés, torturés, massacrés et décapités sauvagement?

Israël, comme tout autre Gouvernement responsable, ne peut tolérer une situation où ses citoyens sont retenus otages par des membres d'un groupe terroriste tel que le Hamas. Je voudrais assurer le Conseil que nous ne nous sommes pas désengagés de la bande de Gaza afin d'y retourner. Cela n'est ni dans notre intérêt moral, sécuritaire ou financier ni dans aucun de nos intérêts. En l'état actuel des choses, la présence de l'armée israélienne est limitée à une toute petite zone dans le sud de Gaza, dans le but unique d'empêcher que le caporal Shalit soit sorti

clandestinement de la bande de Gaza. L'opération militaire qui a lieu maintenant est par conséquent d'une nature précise et son champ d'action est limité. Son objectif n'est ni de punir ni de se venger. Israël fait tous les efforts possibles pour réduire au minimum le tort fait aux civils palestiniens. En effet, il y a une heure, le Ministre de la défense Amir Peretz a déclaré qu'Israël envisage de prendre immédiatement des mesures pour améliorer la situation humanitaire sur le terrain à Gaza.

Le terrorisme international est le plus grand problème qui se pose pour la paix et la sécurité internationales. En Israël, il demeure le plus grand obstacle à la sûreté et à la sécurité de nos citoyens. Le devoir que nous avons de faire face à cette menace guide nos efforts même avant la création d'Israël.

L'objectif de cette entreprise militaire est conforme à notre droit légitime à vivre en sécurité. À la lumière de l'escalade du terrorisme palestinien, Israël a décidé d'intensifier ses efforts pour arrêter ces agents responsables d'actes de terrorisme afin qu'ils soient traduits en justice et jugés. Israël n'acceptera pas le terrorisme même s'il est caché derrière des titres politiques. Le monde devrait reconnaître ceux qui prennent délibérément et intentionnellement pour cible des innocents pour ce qu'ils sont exactement : des terroristes. Ne nous laissons pas tromper par leurs costumes et leurs cravates. Nous devons plutôt écouter ce qu'ils disent et regarder ce qu'ils font.

Malheureusement, nos pires peurs quant à l'accession d'une organisation terroriste à la tête de l'Autorité palestinienne se sont maintenant réalisées. Le monde est maintenant témoin de ce que le Hamas représente véritablement. Les faits graves survenus cette semaine réaffirment l'importance de la politique que la communauté internationale a adopté suite aux récentes élections palestiniennes, en particulier, les trois conditions de base qu'elle a appelé le Gouvernement palestinien à remplir pour qu'il soit vu comme un partenaire politique légitime. Il est par conséquent essentiel que la communauté internationale continue d'adhérer strictement à cette politique. Elle ne devrait pas se laisser tromper par des formulations palestiniennes vagues qui ne démontrent aucun attachement inconditionnel à ces trois conditions.

Nous sommes profondément préoccupés par la tournure grave qu'ont prise les événements récents dans notre région. Néanmoins la responsabilité de cette situation repose clairement sur les épaules du Hamas,

qui a commis ces crimes, et sur le Président de l'Autorité palestinienne, qui a été incapable de faire en sorte que le terrorisme ne soit plus fomenté depuis son territoire. Nous demandons instamment à la communauté internationale de continuer d'exercer toutes les pressions politiques possibles sur l'Autorité palestinienne et sur l'organisation terroriste Hamas, y compris ses membres et ceux qui la soutiennent à Damas, afin d'assurer la libération immédiate, sain et sauf, de Gilad Shalit et de mettre enfin un terme à l'utilisation du territoire palestinien comme base d'opérations terroristes. Notre engagement commun de lutter contre le terrorisme et de donner les moyens d'agir à ceux qui sont véritablement attachés à la paix n'en exige pas moins.

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de bien vouloir limiter leurs interventions à cinq minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle du Conseil.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance d'urgence du Conseil sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous voudrions également remercier M^{me} Angela Kane, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, de l'exposé qu'elle vient de faire aujourd'hui au Conseil.

Depuis ces deux derniers jours, les forces militaires israéliennes mènent des opérations militaires à grande échelle, alliant bombardements aériens et recours à des forces sur le terrain, qui ont entraîné la destruction totale de l'infrastructure palestinienne. Des ponts, des universités et des centrales électriques ont été délibérément pris pour cibles, paralysant la vie quotidienne dans la bande de Gaza. Tous les accès terrestres, maritimes ou aériens à la bande de Gaza ont été totalement fermés, isolant ainsi près de 1,5 million de Palestiniens du monde extérieur et limitant les mouvements des citoyens, et provoquant aussi l'étranglement économique de la bande de Gaza ainsi que de graves pénuries alimentaires.

Le point de passage de Beit Hanoun, qui est employé par les travailleurs des organisations

humanitaires internationales, a lui aussi été fermé, ce qui empêche la fourniture de l'assistance humanitaire. La force aérienne israélienne effectue des vols à basse altitude, franchissant le mur du son et provoquant des bangs soniques dans l'intention de terroriser et d'intimider la population civile. La puissance occupante a arrêté 64 membres du Conseil législatif et ministres du Gouvernement palestinien, soit environ un tiers du Gouvernement palestinien élu.

Cette campagne militaire n'est en aucune manière en rapport avec ses objectifs déclarés. Elle constitue plutôt une punition imposée à la population civile palestinienne, en détruisant des biens civils palestiniens très éloignés des cibles militaires et qui ne contribuent en rien aux activités militaires. Ces mesures représentent une punition collective, ce qui est interdit par l'article 33 de la quatrième Convention de Genève.

Ces dernières pratiques sont un nouveau maillon d'une chaîne – l'escalade par le Gouvernement israélien des politiques qui nuisent au peuple palestinien, notamment les exécutions extrajudiciaires et les bombardements indiscriminés sur la population civile. Ces pratiques israéliennes irresponsables constituent une grave violation des traités internationaux, et notamment de la quatrième Convention de Genève. Elles représentent une violation du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme. En outre, elles ne font qu'exacerber la violence dans la région et conduire au déraillement de la Feuille de route, portant ainsi un coup sévère à toute possibilité de parvenir à la paix au Moyen-Orient, tout comme le font aussi les vols de provocation qu'effectue l'armée de l'air israélienne dans l'espace aérien d'un État arabe voisin.

Il appartient donc à la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, qui est l'unique organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'adopter une attitude responsable et de mettre un terme à ces violations.

La semaine dernière, le Conseil a tenu un débat public sur le renforcement du droit international et l'état de droit et le maintien de la paix et de la sécurité internationales (voir S/PV.5474). Cette semaine, nous avons débattu de la protection des civils dans les conflits armés (voir S/PV.5476). Nous avons entendu tous les orateurs qui ont participé à ces débats réaffirmer l'importance de ces deux questions. Pourtant

aujourd'hui, un État Membre de l'Organisation ignore totalement les initiatives dont nous avons encore souligné l'importance hier seulement. Il s'agit là, en fait, d'une mise à l'épreuve de la crédibilité et de la détermination du Conseil de sécurité à l'égard de ses engagements dans ces domaines. Si le Conseil ne prend pas des mesures fermes et énergiques pour faire face à cette situation, son autorité en matière de droit international et de protection des civils en sortira érodée.

Le droit d'Israël à défendre la vie et la sécurité de ses citoyens n'est absolument pas en question. Toutefois, la vie d'un soldat ne devrait pas être évaluée aux dépens de tout un peuple. Si nous nous mettons à suivre une telle démarche dans les relations internationales, le monde devra faire face à une véritable catastrophe.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que l'État du Qatar a la conviction que le processus de paix doit continuer et que toutes les parties doivent renoncer à la violence et respecter les résolutions de la communauté internationale, et en particulier l'engagement en faveur de la Feuille de route, proposée par le Quatuor, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe.

M. de La Sablière (France) : Le Représentant permanent de l'Autriche prononcera tout à l'heure une intervention au nom de l'Union européenne, j'y souscris pleinement et je souhaite, pour ma part, faire les commentaires suivants.

La France est extrêmement préoccupée par l'évolution de la situation au Proche-Orient. Tout en reconnaissant le droit légitime d'Israël à se défendre, nous appelons à la plus grande retenue dans les opérations israéliennes en cours, notamment pour protéger les populations civiles palestiniennes. Nous réaffirmons la primauté des voies diplomatiques pour obtenir la libération du soldat israélien. Nous appelons à la fin la plus rapide possible des incursions israéliennes à Gaza et dans la zone A de Cisjordanie, de manière à faciliter une désescalade de la violence dans la région.

Il est essentiel que l'Autorité palestinienne prenne de la façon la plus urgente toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les tirs de roquette et les actes de violence de toute nature à l'encontre d'Israël et de ses citoyens. Nous condamnons par ailleurs l'assassinat du jeune colon israélien, victime d'un enlèvement en Cisjordanie. Nous réaffirmons que le

Gouvernement dirigé par le Hamas doit adhérer aux trois principes posés par le Quatuor : renonciation à la violence, reconnaissance d'Israël et acceptation des instruments internationaux. Mais il est aussi indispensable de protéger l'Autorité palestinienne, en tant qu'institution, et de garantir les possibilités d'un dialogue et d'une négociation à venir.

Les arrestations par Israël de membres du Gouvernement, du Conseil législatif et de responsables politiques palestiniens menacent directement l'existence même des institutions palestiniennes. Nous appelons donc à leur libération.

Comme l'a dit le Secrétaire général, il est essentiel que toutes les parties prennent de façon urgente des mesures en vue d'une désescalade. Il est essentiel de recréer les conditions d'une reprise des négociations en vue d'un règlement juste, équitable et durable fondé sur le droit, grâce auquel les États et les peuples israéliens et palestiniens pourront enfin vivre dans la paix et la sécurité.

M. Gayama (Congo) : Madame la Présidente, ma délégation vous sait gré d'avoir organisé cette séance publique sur la situation actuelle au Moyen-Orient, et elle adresse ses remerciements à M^{me} Kane, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour les informations portées à notre connaissance.

Une fois de plus, l'urgence nous conduits à examiner une situation, celle de Palestine, d'une gravité extrême. L'étincelle qui a fait déclencher le brasier, c'est l'enlèvement d'un soldat israélien suite à une opération commando dont a été la cible une structure militaire israélienne. De cet acte, on peut certes chercher à comprendre les raisons, les mobiles réels, voire même l'opportunité dans un contexte aussi délicat que celui qui entoure une situation conflictuelle israélo-palestinienne si délicate à manipuler d'autant plus que, ces derniers temps, des faits majeurs plutôt positifs étaient venus détendre un tant soit peu notre imaginaire à cet égard.

Je fais allusion aux pourparlers interpalestiniens qui avaient révélé des avancées entre le Fatah et le Hamas au point où on a pu parler d'une certaine reconnaissance de facto, implicite d'Israël par l'actuel Gouvernement palestinien. Je fais aussi allusion à la reprise progressive, annoncée en tout cas, de l'assistance financière aux autorités palestiniennes par les partenaires internationaux. Surtout, il était question de plus en plus de la relance de la Feuille de route grâce aux efforts concertés des protagonistes,

particulièrement le Président Abbas et le Premier Ministre Ehud Olmert. À ces efforts ont été associés l'Égypte ainsi que d'autres partenaires internationaux, dont nous saluons la volonté et la disponibilité.

Mon pays ne peut donc que déplorer toute attitude belliciste qui, dans un tel contexte, affaiblit les chances de la paix et du droit pour privilégier celles des tensions et de la crise. L'enlèvement et la séquestration du soldat israélien par les groupes palestiniens qui les ont revendiqués ne peuvent donc être acceptés. C'est un acte malheureux que nous ne saurions pas du tout encourager.

Le prétexte était donc tout trouvé pour Israël de se livrer à des opérations militaires disproportionnées qui ont pour conséquence d'aggraver de manière insoutenable la vie de plus en plus précarisée des populations palestiniennes, qui se voient aujourd'hui privées en grande partie d'eau, d'électricité et soumises à un véritable terrorisme officiel.

Des orateurs qui m'ont précédé – les représentants de la Palestine et du Qatar, notamment – ont déjà établi combien ces actions menées par l'armée israélienne enfreignaient aux conventions internationales pertinentes et au droit humanitaire. Notre indignation s'étend aux arrestations et enlèvements de personnalités officielles, ministres et parlementaires palestiniens, comme pour se moquer des institutions légitimes de l'Autorité palestinienne.

À ce stade, nous voudrions en appeler à la volonté de tous, de toutes les parties, pour continuer à faire prévaloir les objectifs de paix dans le cadre de la Feuille de route pour que le Moyen-Orient puisse s'engager dans la voie de la solution pacifique et se détourner d'une manière que nous espérons définitive de la violence comme moyen de règlement du conflit israélo-palestinien.

À ce stade, nous voudrions nous en tenir là et exprimer le souhait que la communauté internationale, le Conseil de sécurité en particulier, apportera dans toute la mesure possible son concours aux efforts des personnes et institutions de bonne volonté qui sont prêtes à aider Israël et la Palestine à vivre en paix et en sécurité l'un à côté de l'autre.

M. Bolton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous sommes tous conscients de la gravité de la situation qui se déroule au Moyen-Orient. Je voudrais dire que notre but primordial ici au Conseil de sécurité doit être d'éviter de prendre toute mesure qui

exacerberait contre toute attente les tensions dans la région. À cette fin, nous devons, il nous semble, faire preuve de prudence avant de publier tout commentaire, encore moins une déclaration officielle, étant donné la complexité de la situation. Nous ne devons pas saper la crédibilité déjà limitée du Conseil en engageant un débat ou en employant une rhétorique juste pour le plaisir. Un tel exercice décrédibilise l'Organisation des Nations Unies de manière générale et donne raison à ceux qui disent que tout cela n'est que du blabla.

Les États-Unis appellent à la libération immédiate et sans condition du caporal Gilad Shalit des Forces de défense israéliennes par le Hamas. C'est le meilleur moyen de réaliser notre objectif commun, qui est un règlement pacifique de la crise immédiate. Le terrorisme sous toutes ses formes – et c'est de cela qu'il s'agit ici – est intolérable, et la communauté internationale doit être unie pour s'y opposer. L'attaque et l'enlèvement par le Hamas la semaine dernière ont précipité cette crise, et son refus de libérer son otage continue de mettre en danger la vie de Palestiniens innocents. Nous condamnons en outre le meurtre sauvage du citoyen israélien âgé de 18 ans, Eliyahu Asheri, et adressons nos condoléances à sa famille.

Dès que le corporal Shalit sera libéré sain et sauf et sans conditions, nous espérons que les parties dans la région pourront poursuivre les négociations sur la meilleure façon d'aller de l'avant pour instaurer une paix durable. Les États-Unis sont fermement convaincus qu'une condition préalable pour mettre fin à ce conflit est que les Gouvernements syrien et iranien renoncent à leur rôle d'États parrains du terrorisme et condamnent catégoriquement les actions du Hamas, notamment cet enlèvement.

Alors que nous appelons au calme dans la région, gardons à l'esprit le fait que nous n'en serions pas là aujourd'hui si la Syrie n'appuyait ni n'hébergeait des terroristes. Nous demandons instamment au Président Assad d'appuyer les efforts internationaux pour régler la situation. Un premier pas important à cet égard serait pour la Syrie d'arrêter Khaled Meshal, un terroriste international bien connu et membre du Hamas, et de fermer son siège terroriste à Damas. En outre, nous demandons instamment à la Syrie de ne plus financer les terroristes et de cesser sa coopération avec d'autres États, tels que l'Iran, qui financent les terroristes.

En même temps, il appartient au Gouvernement de l'Autorité palestinienne de mettre fin à tous les actes de violence et de terreur et de respecter les

principes énoncés par le Quatuor, à savoir renoncer au terrorisme, reconnaître Israël, et accepter les obligations et les accords antérieurs, y compris la Feuille de route.

Nous demandons aux dirigeants actuels du Hamas et de l'Autorité palestinienne d'adhérer pleinement à ces principes du Quatuor et de les appliquer. La première chose que le Hamas devrait faire immédiatement est d'obtenir que le caporal Shalit soit libéré sain et sauf et sans condition.

Le G-8 s'est déclaré hier préoccupé par l'incarcération de membres élus de l'Autorité palestinienne et de députés. Nous engageons toutes les parties à s'abstenir de toute mesure susceptible d'exacerber la situation ou de faire du tort aux civils innocents, tout en reconnaissant le droit sans équivoque d'Israël de se défendre et de protéger la vie de ses citoyens.

En cette période de crise, nous demandons instamment qu'une attention spéciale soit prêtée aux besoins humanitaires de la population de Gaza et que des mesures soient prises afin d'y répondre au plus vite.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M^{me} Kane de son exposé.

La Fédération de Russie s'inquiète vivement de la tournure dangereuse que prennent les événements dans la bande de Gaza. La situation dans ce secteur, l'état des relations israélo-palestiniennes, et la situation qui règne dans l'ensemble du Moyen-Orient sont extrêmement inquiétantes. De nouvelles mesures s'imposent donc de toute urgence pour empêcher que la situation ne se déstabilise davantage. Il est également essentiel que toutes les parties fassent preuve de modération et de sagesse et qu'elles prennent conscience de la dangerosité du terrain sur lequel elles se sont engagées.

Les vastes opérations lancées par l'armée israélienne dans la bande de Gaza risquent de provoquer de nombreuses pertes parmi la population civile et de compromettre gravement les perspectives de sortie vers un véritable règlement du conflit israélo-palestinien.

Soucieuse d'éviter une escalade de la crise, la Fédération de Russie exhorte la direction de l'Autorité palestinienne à prendre des mesures décisives afin de maîtriser les extrémistes, de mettre fin aux incursions terroristes et aux attaques dirigées contre les citoyens

israéliens et de faire cesser les tirs de roquettes Qassam sur le territoire israélien. Surtout, il faut que soit libéré le soldat israélien enlevé et retenu en otage.

Tous les mouvements palestiniens doivent comprendre que l'exacerbation de la situation ne fait que nuire à la réalisation des aspirations nationales du peuple palestinien. Bien sûr, Israël a lui aussi un rôle à jouer dans la stabilisation de la situation. Il a sans conteste le droit et l'obligation de protéger la vie et la sécurité de ses citoyens. Cela ne doit pas pour autant se traduire par des conséquences désastreuses pour la population palestinienne et par un châtement collectif à l'encontre des habitants de Gaza et d'autres régions palestiniennes.

Il est absolument inadmissible de violer les frontières et l'espace aérien d'autres États de la région, en l'occurrence la Syrie, au prétexte d'écraser les extrémistes. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait qu'Israël a arrêté et emprisonné des ministres du Gouvernement palestinien ainsi que des députés du Conseil législatif palestinien. Ce sont des personnes qui ont été élues à l'issue d'élections indépendantes et démocratiques, c'est-à-dire dans le cadre de la promotion de la démocratie au Moyen-Orient, dont l'essor fait l'objet d'un vaste consensus au sein de la communauté internationale.

La Fédération de Russie considère qu'il n'y a qu'une seule sortie possible à cette situation : il faut mettre un terme aux affrontements militaires et organiser le retour des parties à la table des négociations en vue d'un règlement politique. Tout autre solution aurait pour seule conséquence de déstabiliser dangereusement la situation dans la région et d'y étendre certainement l'insécurité.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation humanitaire dans les territoires palestiniens, qui s'est encore détériorée après les derniers événements. Il faut impérativement mettre en œuvre au plus vite les mesures concrètes décidées par les médiateurs internationaux du Quatuor. Il importe également que soit mis en place le mécanisme international chargé de venir en aide au peuple palestinien, avec la participation active des donateurs. Avant toute chose, il faut que les livraisons de médicaments et de carburant reprennent à Gaza.

À travers ses contacts avec les Israéliens et les Palestiniens, la Fédération de Russie tente de rallier les parties aux positions adoptées par le Quatuor. C'est ce dont il a été question lors de la réunion des Ministres

des affaires étrangères des pays membres du G-8 qui s'est tenue à Moscou le 29 juin, au cours de laquelle une position de solidarité a été adoptée.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : À notre tour, nous remercions la Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, M^{me} Kane, de son exposé.

Étant donné que la Slovaquie s'associe pleinement à la déclaration que fera sous peu le Représentant permanent de l'Autriche au nom de l'Union européenne, je limiterai mon propos aux remarques suivantes.

Nous sommes vivement préoccupés par la récente montée des tensions et la recrudescence de la violence à Gaza ainsi que par la détérioration générale du climat de sécurité au Moyen-Orient. C'est pourquoi nous incitons toutes les parties à la plus grande retenue et les engageons à tout mettre en œuvre pour apaiser la situation et prévenir une nouvelle escalade périlleuse, qui ne manquerait pas de causer des souffrances et des morts supplémentaires.

Nous prions instamment l'Autorité palestinienne de prendre toutes les mesures nécessaires et de tout faire pour localiser et libérer le soldat israélien kidnappé et pour empêcher de nouvelles attaques terroristes et militaires contre Israël, principalement les tirs de roquettes dirigés contre les agglomérations israéliennes. Nous appuyons l'autorité du Président Mahmoud Abbas et ses efforts dans ce sens. Nous espérons que le Gouvernement palestinien coopérera à cette fin.

Nous condamnons vigoureusement le récent assassinat du jeune civil israélien enlevé. À cet égard, nous demandons à l'Autorité palestinienne de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin aux actes de violence terroristes et de se conformer aux trois principes énoncés par le Quatuor.

S'agissant d'Israël, tout en reconnaissant son droit de se défendre contre le terrorisme et ses auteurs et tout en concevant son anxiété pour le bien-être de son soldat enlevé ainsi que son désir de le voir rapidement relâché sain et sauf, nous tenons à souligner que ses mesures et actions doivent rester mesurées et qu'il doit tout faire pour éviter la perte de vies innocentes, la destruction de l'infrastructure civile ainsi qu'une nouvelle détérioration de la situation humanitaire. Par ailleurs, à propos du survol du territoire syrien, nous appelons Israël à la plus grande retenue.

Nous profitons de l'occasion pour réaffirmer notre adhésion à un règlement juste, global et durable du conflit au Moyen-Orient, qui repose sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur la concertation entre les deux parties. Nous exhortons les deux camps à renouer un dialogue constructif et à prendre des mesures concrètes pour faire naître et consolider une confiance mutuelle.

Pour terminer, je tiens une nouvelle fois à souligner qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au différend israélo-palestinien. Le seul chemin qui conduit à un règlement global et durable de ce conflit passe par la négociation dans la paix d'une solution prévoyant deux États, conformément à la Feuille de route.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): À l'instar des orateurs précédents, je remercie la Sous-Secrétaire générale Kane de son exposé.

J'indique tout d'abord que nous nous associons à la déclaration que fera sous peu le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne.

Le Royaume-Uni est lui aussi profondément préoccupé par la situation qui règne à Gaza, et en particulier par l'escalade de la violence. Nous appelons donc les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue. Il faut de toute urgence obtenir la libération immédiate et sans condition du caporal Shalit. C'est dans l'intérêt de tous.

Nous condamnons le meurtre de deux soldats israéliens le week-end dernier, ainsi que le meurtre de Elyahu Asheri, mais il importe qu'Israël respecte le droit international. Il doit éviter les pertes civiles et toute action susceptible d'accroître les souffrances du peuple palestinien. Comme les Ministres des affaires étrangères du G8 l'ont déclaré à Moscou hier, « la détention de membres élus du Gouvernement et du Parlement palestiniens soulève de graves préoccupations ». Ces détenus doivent se voir accorder leurs pleins droits.

Encore plus important, la politique doit prendre le dessus sur la violence. Il ne faut épargner aucun effort pour qu'une solution diplomatique à la situation actuelle ait toutes les chances d'être trouvée. Nous exhortons toutes les parties à trouver un moyen de reprendre les négociations, qui sont la seule façon de garantir une paix durable et de rétablir le calme, dans l'intérêt des peuples palestinien et israélien.

Nous partageons les préoccupations exprimées au sujet de la situation humanitaire, et nous notons qu'Israël a l'intention de prendre dès à présent des mesures en vue d'améliorer cette situation. Rétablir l'électricité et l'approvisionnement en eau, ainsi que l'accès des organisations humanitaires, doit être une priorité.

Étant donné ces préoccupations humanitaires, il conviendrait peut-être de dire quelques mots au sujet des progrès accomplis dans la mise en place d'un mécanisme international temporaire. Nous avons souligné à plusieurs reprises que le Royaume-Uni souhaite aider le peuple palestinien à subvenir à ses besoins les plus fondamentaux. Nous ne souhaitons pas punir les Palestiniens pour la façon dont ils ont voté, mais nous ne sommes pas prêts à mettre nos fonds entre les mains d'une Autorité palestinienne dirigée par le Hamas, qui n'a pas encore prouvé son attachement aux trois principes du Quatuor. C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni a pris la tête de l'action internationale visant à trouver des moyens d'aider les Palestiniens, notamment par la création du mécanisme international temporaire.

Après que le Quatuor a entériné ce mécanisme le 17 juin, la Commission européenne a envoyé des équipes sur le terrain afin de le mettre sur pied. La Commission s'occupe principalement de l'octroi de subventions aux travailleurs de la santé qui sont en première ligne, et espère effectuer les premiers versements vers la mi-juillet. Le mécanisme sert déjà à payer des factures des services publics. Les autres parties du mécanisme, servant à payer des fournitures sanitaires et des factures de la sécurité sociale pour les Palestiniens les plus pauvres, sont en train d'être mises en place de toute urgence par la Commission et la Banque mondiale.

Enfin, je voudrais réaffirmer la ferme position britannique selon laquelle un retour aux négociations représente le meilleur moyen d'assurer une paix durable. Les négociations sont de toute évidence le meilleur moyen de faire avancer le processus. C'est le rôle de la communauté internationale et la responsabilité du Conseil d'encourager les négociations et de leur offrir les meilleures chances de succès. Cela ne sera pas possible si la violence se poursuit à de tels niveaux et si une partie refuse d'accepter le droit de l'autre d'exister.

M. Kitaoka (Japon) (*parle en anglais*) : Je souhaite moi aussi remercier la Sous-Secrétaire générale Kane de son exposé.

La situation en Palestine et en Israël présente à l'heure actuelle d'énormes défis. Toutes les parties concernées doivent faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter une aggravation de la situation.

Le Japon est profondément préoccupé par la détérioration de la situation causée par les récents actes de violence commis par des groupes extrémistes palestiniens et les opérations militaires menées par les forces de défense israéliennes, principalement dans la bande de Gaza. Nous demandons au Gouvernement de l'Autorité palestinienne de mettre un terme à la violence perpétrée par les groupes extrémistes palestiniens, notamment les tirs de roquettes, et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir la libération immédiate du soldat israélien enlevé le 25 juin.

À cet égard, le Japon a tenté d'obtenir une action immédiate dans cette affaire par divers moyens. Par exemple, M. Tatsuo Arima, Envoyé spécial du Gouvernement japonais dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, a lancé un appel au Président Abbas, le 26 juin, pour qu'il tente de régler cette question.

Le Japon lance également un appel au Gouvernement israélien, en particulier, pour qu'il fasse preuve de la plus grande retenue. Nous exhortons le Gouvernement israélien à éviter toutes actions susceptibles d'entraîner des pertes parmi les civils palestiniens et la destruction de l'infrastructure civile, comme les centrales électriques, car cela a des répercussions directes sur la vie quotidienne de la population palestinienne. La détention de membres élus du Gouvernement et du Parlement palestiniens est source de vive préoccupation. Le Japon regrette également qu'un avion militaire israélien ait survolé le territoire syrien, ce qui ne peut qu'accroître les tensions dans la région.

Le Japon est gravement préoccupé par l'incidence qu'aura la détérioration de la situation sur les efforts futurs en faveur de la paix. Dans le même temps, nous espérons vivement que la situation s'apaisera et qu'un climat plus propice aux négociations de paix règnera. À cette fin, le Japon se félicite des engagements pris la semaine dernière par le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas en vue d'entamer des négociations. Le Japon appuie les efforts consentis par le Président

Abbas en vue de faire progresser le processus de paix. Nous nous attendons également à ce qu'Israël s'abstienne de toute mesure unilatérale qui pourrait préjuger de l'issue des négociations sur le statut définitif.

Nous sommes inquiets face à l'aggravation de la situation humanitaire en Palestine. Nous rappelons, à ce stade critique, combien il est important que la communauté internationale, y compris Israël, fournisse une assistance humanitaire et prenne les mesures nécessaires à cette fin.

Il y a un an, lors de la visite du Président Abbas au Japon, le Premier Ministre Koizumi a annoncé qu'il accorderait une enveloppe d'aide d'environ 100 millions de dollars dans l'avenir immédiat, à l'appui des efforts de paix du Président et pour le bien-être du peuple palestinien. Près de 80 % de cette somme annoncée ont été versés à ce jour. Le Japon, l'un des principaux bailleurs de fonds de la Palestine, traitera de l'amélioration de la situation humanitaire comme il convient. Il est cependant d'une importance primordiale que le Gouvernement israélien reprenne le transfert à l'Autorité palestinienne des recettes fiscales et douanières afin d'améliorer la situation fiscale et humanitaire en Palestine.

Enfin, nous avons annoncé mercredi dernier que le Premier Ministre Koizumi se rendrait en Israël, en Palestine et en Jordanie juste avant la réunion du sommet du G8, si les circonstances le permettent. Au cours de sa visite, il tiendra des pourparlers avec ses homologues pour voir comment faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient par la négociation et encouragera les dirigeants concernés à jouer un rôle proactif à cette fin.

M^{me} Taj (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Sous-Secrétaire générale Angela Kane de sa mise à jour sur la situation au Moyen-Orient.

Comme d'autres délégations, nous sommes gravement préoccupés par la récente évolution de la situation en Israël et dans le territoire palestinien occupé. La recrudescence de la violence ces trois derniers jours, déclenchée par l'enlèvement d'un soldat israélien par la branche militaire du Hamas, est tout à fait regrettable. Il est évident que l'incursion israélienne dans Gaza après l'enlèvement dudit soldat vise à persuader les Palestiniens à le libérer. Israël a le droit de défendre son peuple, mais plutôt que d'entreprendre une opération militaire d'une telle

envergure, il devrait donner sa chance au dialogue. Cette incursion militaire en quête du soldat enlevé affecte la population civile palestinienne de façon disproportionnée.

Du fait des opérations israéliennes, une grande partie de la ville surpeuplée de Gaza s'est retrouvée sans eau, sans électricité et sans carburant – une situation qui débouchera probablement sur une catastrophe humanitaire aux proportions inimaginables. Et cela vient s'ajouter aux difficultés que les Palestiniens connaissent déjà en raison du non-versement de leurs salaires et du refus de transférer les fonds nécessaires pour payer les services sociaux de base.

Nous appelons à la cessation immédiate des hostilités et à ce qu'un dialogue se substitue aux opérations militaires. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par le Président égyptien, M. Hosni Moubarak, pour tenter de trouver une solution à la crise actuelle.

Face à cette situation politique et militaire complexe, nous engageons instamment les deux parties à faire montre de la plus grande retenue. Le recours à la force ne saurait être la solution à ce problème; au contraire, il l'aggraverait. Pour calmer la tension, le Hamas doit relâcher le soldat israélien. Israël pour sa part doit comprendre que des pressions militaires ne feront que provoquer une réplique violente de la part du camp palestinien. Il doit donc respecter le droit international, faire preuve de prudence et éviter de renforcer la détermination de l'aile militaire du Hamas et d'autres groupes militaires à continuer la lutte.

Les arrestations par Israël de dirigeants du Hamas sont injustifiées et ne vont faire qu'exacerber les hostilités. Nous pensons que leur libération permettra de réduire la tension.

Entre-temps, nous appelons la communauté internationale à tenter de calmer la situation et à prendre des mesures pour éviter une crise humanitaire dans la région.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*): Au nom de ma délégation, je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance, et je remercie la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Angela Kane, pour son exposé sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient.

La situation dans le territoire palestinien occupé, où des soldats israéliens ont mené des opérations

militaires à Gaza, y compris des frappes aériennes visant à obtenir la libération d'un soldat enlevé par des militants palestiniens, pourrait, si elle n'est pas contrôlée, entraîner de nouvelles violences dont les Palestiniens subiraient les graves conséquences et qui nuiraient aux perspectives d'une reprise des négociations pour un règlement global du conflit israélo-palestinien.

Nous devons nous pencher sérieusement sur la situation grave qui prévaut actuellement au Moyen-Orient. C'est pourquoi nous demandons à l'Autorité palestinienne de faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir la libération du soldat israélien enlevé, tandis qu'Israël doit cesser immédiatement toutes ses opérations militaires, y compris les frappes aériennes, retirer ses forces de Gaza et libérer les responsables palestiniens en détention. Nous espérons que les efforts faits actuellement pour parvenir à une solution négociée à cette crise porteront leurs fruits et mettront fin à un nouvel épisode tragique de la crise du Moyen-Orient.

En outre, ma délégation tient à réitérer sa condamnation de tous les actes de violence et demande à l'Autorité palestinienne d'agir avec fermeté pour faire cesser les attaques à la roquette contre Israël, tandis qu'Israël, pour sa part, devra cesser de lancer des opérations militaires contre le territoire palestinien occupé.

Ma délégation est très préoccupée par les conséquences des opérations militaires israéliennes sur le peuple palestinien, dont les conditions de vie sont déjà insupportables en raison des pressions économiques exercées par Israël contre l'Autorité palestinienne. Les frappes aériennes israéliennes ont perturbé la fourniture d'électricité, et Gaza manque cruellement de carburant. Le système de distribution d'eau pourrait également être perturbé. Une crise humanitaire généralisée, aux conséquences sans doute dévastatrices, pourrait donc se produire. Toutefois, il faut absolument éviter l'effondrement économique et institutionnel du territoire palestinien occupé.

Israël et le Gouvernement du Hamas doivent éviter des hostilités tous azimuts et rechercher la paix, en gardant à l'esprit que c'est le seul moyen de réaliser leurs objectifs. Il est clair que la communauté internationale doit continuer de jouer un rôle actif dans la recherche d'une solution à cette crise et renouveler encore une fois son attachement aux objectifs que sont le droit des Israéliens de vivre dans leur propre État, à

l'intérieur de frontières sûres et bien délimitées, ainsi que le droit des Palestiniens d'avoir leur propre État indépendant garantissant la liberté de circulation de tous ses citoyens.

M^{me} Papadopoulou (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Angela Kane, de son exposé.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration que fera tout à l'heure le Représentant permanent de l'Autriche au nom de l'Union européenne.

Ces derniers jours, le cycle de la violence au Moyen-Orient a atteint de nouveaux sommets, et la situation semble tendre vers une phase très dangereuse. Il y a une semaine seulement, lors de notre dernier débat sur l'évolution de la situation dans la région, nous avons exprimé nos préoccupations à la suite de récents incidents survenus à Gaza et en Cisjordanie et avons condamné dans les termes les plus vifs la violence et les massacres de civils innocents, notamment des femmes et des enfants. Aujourd'hui, nous ne pouvons que répéter, attristés et horrifiés par la dégradation continue de la situation, les mêmes condamnations et les mêmes vives préoccupations.

Nous ne pouvons que déplorer vivement le meurtre d'un otage israélien, confirmé hier seulement, et la détention continue en otage d'un soldat israélien. Le meurtre d'un otage est un acte barbare injustifiable et ne sert aucunement la cause de la paix.

Nous déplorons vivement également le nombre croissant de victimes parmi la population civile de Gaza et de Cisjordanie, ainsi que l'aggravation de la crise humanitaire. La souffrance de la population civile palestinienne a atteint de nouveaux niveaux alarmants. Nous demandons à Israël d'exercer la plus grande retenue dans la crise actuelle.

Je voudrais réitérer quelques points fondamentaux.

Nous continuons à croire que, lorsque Israël prend des mesures pour se défendre, il doit respecter les obligations qui sont les siennes au regard du droit international, y compris du droit international humanitaire. À ce titre, nous demandons de nouveau à Israël de ne pas recourir à la force de manière excessive.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la détention de membres élus du Gouvernement et du corps législatif palestiniens, et par la façon dont cela a été fait par l'armée israélienne. La communauté

internationale investit depuis longtemps dans l'édification d'institutions démocratiques dans le cadre des efforts communs que nous faisons pour aider à la création d'un État palestinien viable et démocratique vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Il est très important de préserver la viabilité et la continuité de ces institutions.

Nous continuons également de croire qu'il est impératif que le Gouvernement palestinien prenne immédiatement des mesures énergiques et efficaces pour améliorer la sécurité et empêcher des attaques terroristes contre Israël. Nous lui demandons de libérer immédiatement le soldat israélien enlevé. Le Gouvernement dirigé par le Hamas doit se réunir et appliquer les principes énoncés par le Quatuor tels que la non-violence, la reconnaissance du droit d'Israël d'exister et l'acceptation des accords et des obligations existants.

Dans cette difficile situation, nous nous félicitons de ce que le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas se soient engagés à négocier, et nous saluons les efforts faits par ce dernier pour unifier toutes les forces politiques palestiniennes afin de parvenir au consensus le plus large possible en appui aux objectifs de la Feuille de route. À cet égard, la conclusion ces derniers jours d'un accord national par toutes les factions palestiniennes, à l'exception du mouvement du Jihad islamique, devrait être un pas dans la bonne direction.

La Grèce demeure déterminée à lutter en faveur de la réalisation d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), ainsi que du mandat de Madrid et du principe « terre contre paix ».

Nous appelons Israël à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui risquent de préjuger du résultat des négociations sur le statut final et de menacer la viabilité d'une solution prévoyant deux États.

À cette phase particulièrement critique, nous ne devons pas perdre de vue l'ensemble du problème, et nous ne devons pas oublier notre objectif principal qui est de créer les conditions nécessaires à la reprise sans délai du processus de paix et au retour à la Feuille de route.

M. Li Kexin (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, nous remercions M^{me} Kane pour son exposé.

Nous sommes extrêmement troublés par l'escalade récente des tensions entre Israël et la Palestine. La Chine a toujours préconisé le règlement du litige palestino-israélien par des moyens pacifiques. Nous sommes opposés à toute action militaire qui provoque des victimes parmi des civils innocents. Nous espérons qu'Israël et la Palestine feront montre de la plus grande retenue et de rationalité et prendront des mesures immédiates pour mettre fin au cercle vicieux de la violence pour la violence, afin d'empêcher une nouvelle déstabilisation de la situation dans la région.

Chaque gouvernement a le droit de protéger la vie et la sécurité de ses citoyens. Mais, toute action entreprise doit être conforme au droit international. Israël a recouru unilatéralement à la force et les mesures qu'il a prises l'ont été aux dépens des vies de nombreux civils palestiniens innocents. Il a même retenu des membres du Gouvernement palestinien démocratiquement élus. La communauté internationale ne peut accepter de tels actes. Israël doit mettre fin à ses opérations.

Pour sa part, l'Autorité palestinienne doit faire tout son possible pour que le soldat israélien enlevé soit immédiatement relâché, conformément aux intérêts du peuple palestinien.

La Chine remarque que le conflit entre Israël et la Palestine a causé de nombreuses victimes civiles, aggravant ainsi la situation humanitaire déjà fragile en Palestine. Nous appelons une fois encore Israël à respecter le droit international humanitaire, à faciliter la fourniture de l'aide humanitaire aux civils palestiniens par la communauté internationale et à éviter de prendre toute mesure qui aggraverait la situation humanitaire en Palestine.

L'aggravation rapide récente des tensions entre Israël et la Palestine nous rappelle encore que le processus de paix au Moyen-Orient doit se poursuivre. Il faudrait que le dialogue direct entre les deux parties reprenne à bref délai. Les enseignements tirés des bains de sang nous rappellent que la haine et la violence n'amèneront pas la paix. Nous exhortons les dirigeants de la Palestine et d'Israël à agir dans l'intérêt de leurs peuples, guidés par les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et le principe de l'« échange de territoires contre la paix », à restaurer la confiance politique dès que possible et à régler tous les différends par le biais du dialogue.

Nous espérons que la communauté internationale pourra prendre des mesures concrètes et aider, d'une manière constructive, la Palestine et Israël à sortir de cette situation difficile. Il a été confié au Conseil de sécurité une responsabilité particulière pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et il devrait par conséquent jouer un rôle plus actif à cet égard.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier M^{me} Angela Kane pour les informations qu'elle nous a fournies. Nous sommes d'accord avec elle pour dire que nous nous trouvons non pas face à une crise habituelle à laquelle cette région nous a malheureusement habitués mais face à une crise grave. Cette séance a lieu au moment où la situation humanitaire et en matière de sécurité au Moyen-Orient se détériore de manière alarmante. Les événements des derniers jours sont susceptibles de déstabiliser toute la région. Mon pays est extrêmement préoccupé par cette situation, et c'est pourquoi il demande au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne de prendre des mesures urgentes pour permettre la désescalade de ce conflit afin d'éviter un affrontement à grande échelle.

L'enlèvement du soldat israélien, Gilad Shalit, par des groupes extrémistes palestiniens est un acte inacceptable et une provocation. Nous renouvelons l'appel que nous avons lancé à l'Autorité palestinienne pour qu'elle le libère immédiatement et sans condition et qu'elle le remette sain et sauf aux autorités israéliennes. Nous exprimons également notre préoccupation face à l'enlèvement et à l'assassinat ces derniers jours d'un autre citoyen israélien en Cisjordanie, et nous les condamnons. Nous considérons que les responsables de la mort de civils innocents doivent être traduits en justice dans la mesure où il n'existe de justification d'aucun type pour ce genre d'actes.

De même, je souhaite redire que l'Autorité palestinienne doit prendre toutes les mesures possibles pour mettre un terme aux attaques à la roquette Qassam contre le territoire israélien depuis Gaza, en particulier celles qui visent la ville de Sderot. Outre ces mesures qui doivent être prises par la partie palestinienne, il ne nous faut pas oublier que les conditions établies par le Quatuor sont toujours en vigueur et qu'elles doivent être remplies par le Gouvernement dirigé par le Hamas.

Le Gouvernement israélien a également, pour sa part, des obligations et des responsabilités importantes. L'Argentine est extrêmement préoccupée par les

opérations militaires qui se sont déroulées dans la bande de Gaza et par les autres activités israéliennes qui ont touché la population civile sur ce territoire. La réoccupation unilatérale de la bande de Gaza ne peut que contribuer à exacerber les tensions et la violence. Je crois, comme cela est démontré depuis septembre 2000, que ce conflit ne peut avoir de solution militaire. C'est pour cela que nous sommes convaincus qu'Israël doit prendre un ensemble de mesures urgentes, mettre fin aux opérations militaires dans les zones peuplées de Gaza. Il doit retirer ses troupes de ce territoire jusqu'aux positions qu'elles occupaient avant le début de cette dernière campagne militaire.

De même, nous pensons que doivent cesser toutes les pratiques israéliennes qui contreviennent au droit international humanitaire, en particulier à la quatrième Convention de Genève. Il s'agit, entre autres, des assassinats extrajudiciaires, de la destruction des infrastructures et des habitations et des châtiments collectifs. La détention de membres élus du Conseil législatif palestinien et d'autres membres du Gouvernement palestinien est un facteur supplémentaire de préoccupation, raison pour laquelle nous demandons au Gouvernement israélien de reconsidérer cette décision qui peut également avoir des conséquences extrêmement négatives pour le Gouvernement et le peuple israéliens.

Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général et de M. Egeland quant à la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Israël doit prendre des mesures pour éviter que la population palestinienne souffre, en particulier en facilitant l'entrée d'aliments, de médicaments et de carburant. De même, des mesures doivent être prises pour restaurer la fourniture des services de base comme l'électricité, dont dépend la fourniture en eau potable et des services d'assainissement à une grande partie de la population.

Au niveau régional, nous estimons qu'il est indispensable de mettre fin à toutes les provocations, qui sont nombreuses. Tous les pays de la région doivent contribuer à régler cette crise : ils doivent s'abstenir de prendre des mesures qui accroîtraient les tensions et ils doivent respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de leurs voisins. Nous ne pouvons manquer de souligner la nécessité d'éviter un affrontement qui peut avoir des conséquences déstabilisatrices pour tout le Moyen-Orient.

Dans tout ce processus, la communauté internationale et ce Conseil de sécurité ont un rôle

important à jouer. Nous ne pouvons – et nous ne devons pas – rester indifférents face à ce nouveau cycle de violence, de vengeance et de représailles. Dans cette situation difficile, nous espérons que le Conseil de sécurité demeurera uni et qu'il enverra à toutes les parties un message clair et non équivoque soulignant que l'unique solution au conflit au Moyen-Orient passe par des négociations de bonne foi fondées sur les résolutions adoptées par ce Conseil de sécurité, le mandat de Madrid, les accords antérieurs et le principe de l'« échange de territoires contre la paix ».

M. de Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je souhaite exprimer à la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Angela Kane, mes remerciements pour les informations précieuses qu'elles nous a fournies.

Ma délégation déplore l'escalade de la violence armée entre Israël et le Gouvernement de l'Autorité palestinienne dirigé par le Hamas. Nous condamnons cette opération militaire superflue et qui relève de la provocation, mais dont le Hamas est responsable, en raison de l'attaque menée, via un tunnel, contre un poste militaire israélien, dans laquelle deux membres des forces armées israéliennes ont été tués et un troisième enlevé. Nous demandons que soit libéré immédiatement et sans condition le soldat israélien enlevé. Nous condamnons également l'enlèvement et l'assassinat d'un autre citoyen israélien en Cisjordanie ainsi que les tirs constants de roquettes Qassam.

Ce faisant, nous demandons à Israël de cesser ses attaques sur Gaza, en particulier contre les infrastructures telles que les centrales électriques, qui mettent en danger l'approvisionnement en eau et en aliments et risquent d'entraîner une situation humanitaire grave, comme l'a récemment indiqué M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Ma délégation partage également le point de vue présenté par le G-8, réuni à Moscou, et nous exprimons, nous aussi, notre préoccupation par rapport à la détention de responsables élus de l'Autorité palestinienne.

Nous reconnaissons que le Quatuor doit d'urgence et au plus haut niveau agir de manière résolue afin d'obtenir un cessez-le-feu permanent ainsi que le retour du soldat israélien enlevé et la libération des responsables de l'Autorité palestinienne détenus. Nous demandons donc aux deux parties de cesser toute violence. Mais nous insistons sur le fait que le Hamas doit accepter l'appel que lui lancent le Quatuor et le Conseil de sécurité pour qu'il reconnaisse Israël, cesse

tout acte de violence et se conforme aux obligations antérieures souscrites par l'Autorité palestinienne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentante du Danemark.

Je voudrais tout d'abord m'associer à ceux qui ont remercié M^{me} Angela Kane pour la mise à jour qu'elle vient de nous présenter concernant la situation au Moyen-Orient. En outre, le Danemark s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée ultérieurement par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne.

À l'instar d'autres délégations, le Danemark est profondément préoccupé par la détérioration actuelle de la situation en matière de sécurité au Moyen-Orient. Nous sommes tout particulièrement inquiets par la situation à la frontière entre la bande de Gaza et Israël, suite à l'attaque lancée par des militants palestiniens, à l'enlèvement du caporal Gilad Shalit des forces israéliennes de défense, et à l'assassinat d'un jeune colon israélien. Nous demandons la libération immédiate et sans condition du caporal Shalit et nous exhortons les dirigeants palestiniens à déployer tous les efforts nécessaires à cet égard.

Nous demandons également à Israël de faire preuve de la plus grande retenue dans la crise actuelle. La détention de membres élus du Gouvernement et du Parlement palestiniens est une source de préoccupation particulière.

Toutes les parties doivent tout mettre en œuvre pour éviter une nouvelle escalade. Elles ne doivent pas se laisser provoquer davantage. Toute violence supplémentaire ne pourra que servir les intérêts des extrémistes. Les espoirs d'une reprise du dialogue politique, suite aux signaux positifs récents, et notamment la réunion qui a eu lieu entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas, ne doivent pas être anéantis.

Comme l'a dit le Quatuor, le Gouvernement palestinien dirigé par le Hamas doit accepter et mettre en œuvre les trois principes que sont la non-violence, la reconnaissance du droit à l'existence d'Israël et l'acceptation des accords et obligations existants.

Compte tenu de la nécessité urgente de relancer le processus de négociation en faveur de la solution prévoyant la création de deux États, qui permettra d'apporter la paix au peuple israélien et au peuple palestinien, nous demandons une reprise rapide des

contacts entre le Premier Ministre israélien et le Président de l'Autorité palestinienne. Nous rappelons que nous attendons des deux parties qu'elles respectent les accords et les obligations existants, dont la Feuille de route.

De plus, nous demandons au Gouvernement palestinien de mettre fin à la violence terroriste. Nous condamnons les groupes extrémistes qui sont responsables de ces actes ainsi que tous ceux qui mettent en péril les perspectives de paix.

Enfin, nous demandons à toutes les parties de protéger tous les civils et de ne pas ajouter à leurs souffrances. Nous leur demandons instamment une fois de plus d'assumer pleinement leur responsabilité de rétablir la sécurité, et de permettre ainsi la reprise du processus de paix et le retour à la Feuille de route.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. Yousfi (Algérie) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, au nom du Groupe des États arabes, j'ai l'honneur et le privilège de vous féliciter pour la manière avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil ce mois-ci. Je voudrais également vous exprimer nos remerciements pour avoir rapidement répondu et accepté de convoquer la présente séance.

Le Groupe des États arabes a demandé cette séance d'urgence en raison de la gravité de la situation qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés. Israël, la puissance occupante, continue de jouir d'une impunité totale et a entrepris, comme à son habitude, de mener une agression contre la Cisjordanie et de lancer une incursion à Gaza, en recourant à toute sa puissance militaire et en prenant pour cible les civils palestiniens innocents. Il a placé en détention plusieurs ministres du Gouvernement palestinien ainsi que des membres du Parlement, en violation de toutes les règles et normes du droit international. Ces actes créent un précédent extrêmement dangereux.

Israël a détruit des infrastructures vitales, telles des centrales électriques et des postes d'eau potable, ce qui complique davantage encore la vie de 1,5 million de citoyens palestiniens qui font déjà l'objet de mesures de châtiments collectifs de la part des autorités d'occupation. Cela entraîne la zone dans un cycle de violence.

Élargissant le champ de son agression, Israël a violé l'espace aérien souverain de la République arabe syrienne, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales, ainsi que la sécurité de la région. Nous condamnons fermement ces pratiques.

Cette agression vient s'ajouter à une longue liste d'actes d'agression contre le peuple palestinien et de violations de ses droits de l'homme fondamentaux, commis par Israël depuis des dizaines d'années. Toutes ces innombrables pratiques illégales et illégitimes israéliennes violent le droit international humanitaire ainsi que les nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale depuis 1967.

Cette agression, lancée par Israël sous un prétexte des plus légers, vise à détruire tous les efforts diplomatiques déployés pour apaiser les tensions. En fait, c'est un exemple classique du terrorisme d'État pratiqué par Israël. Plus que jamais, la communauté internationale doit donc œuvrer à tous les niveaux pour que cesse la politique de deux poids, deux mesures et qu'il soit mis fin à cette agression.

Le Conseil doit forcer Israël à se retirer immédiatement de Gaza et de tous les autres territoires occupés et à cesser toutes ses opérations militaires. Le Conseil doit également fournir une protection internationale au peuple palestinien, conformément aux dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 et aux normes pertinentes du droit international. Il doit veiller à ce que le Gouvernement israélien, en tant que puissance occupante, assume la pleine responsabilité de la sécurité des personnes détenues et enlevées qui se trouvent dans les prisons israéliennes. Elle doit aussi exiger la libération immédiate des ministres et parlementaires palestiniens détenus.

Le Quatuor, qui est le gardien de la Feuille de route, doit assumer ses responsabilités et adopter une position juste et décisive pour mettre un terme aux agressions israéliennes continues dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et hâter la mise en place du mécanisme d'assistance qui a été approuvé, et ne pas retarder sa mise en œuvre compte tenu en particulier des conditions tragiques que connaît le peuple palestinien.

Chacun sait que la cause principale du problème est la poursuite de l'occupation des territoires palestiniens par Israël et les politiques obstructionnistes imposées au peuple palestinien. La paix juste et globale à laquelle aspire le peuple de la

région est un tout qui ne peut être concrétisé sans le retrait total des territoires arabes occupés en Palestine, du Golan syrien et des fermes de Chebaa et le retour aux frontières du 4 juin 1967.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Seyed Abbas Araghchi, Ministre adjoint des affaires étrangères chargé des affaires juridiques et internationales de la République islamique d'Iran.

M. Araghchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens d'emblée à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juin. Je félicite l'Ambassadeur Ikouebe du Congo et la délégation congolaise pour la façon dont ils ont dirigé le Conseil le mois dernier. Je vous remercie également, Madame la Présidente, pour avoir organisé ce débat public sur une question qui menace véritablement la paix et la sécurité internationales.

Une fois de plus, la communauté internationale est témoin d'une nouvelle invasion militaire par l'armée sioniste contre le peuple palestinien innocent, qui survient en violation flagrante des principes cardinaux du droit international et des dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies.

Les avions de guerre, les chars d'assaut et les milliers de soldats, qui ont envahi la bande de Gaza, ont pris pour cibles les civils et les infrastructures essentiellement civiles, détruisant trois ponts principaux, mettant hors service la seule centrale électrique, rendant les routes principales impraticables et bombardant la bande de Gaza à l'aide de tirs d'artillerie lourde et par air. Les agresseurs privent ainsi les civils des produits de première nécessité et font surgir le spectre de l'épidémie et d'une catastrophe sanitaire en endommageant gravement le réseau de distribution d'eau.

L'économie palestinienne étant déjà asphyxiée par un embargo injuste depuis janvier et les Palestiniens continuant d'être assiégés même après le retrait des occupants de Gaza, la nouvelle agression menace d'infliger des souffrances accrues et d'exacerber la situation dans le territoire palestinien et dans la région.

Compte tenu de la situation dans le territoire occupé, l'excuse invoquée par les occupants pour justifier les immenses souffrances infligées aux civils palestiniens est dénuée de tout fondement et

invraisemblable. Rien ne pourrait justifier les actes perpétrés par l'armée d'invasion, qui sont en contradiction flagrante avec les principes fondamentaux du droit international. De même, il ne faudrait pas ignorer que, sans aucune justification, des milliers de Palestiniens, y compris de nombreuses femmes et de nombreux enfants, souffrent d'une incarcération prolongée dans les prisons des occupants.

Sans nul doute, la nouvelle série d'actes d'agression poursuit des objectifs stratégiques et politiques plus importants, parmi lesquels figure la ruine du Gouvernement palestinien démocratiquement élu. L'enlèvement et la détention illégale de dizaines de ministres du Cabinet palestinien entrés en fonctions à la suite d'élections libres et régulières attestent de ce fait. Le fait que ceux qui affirment promouvoir la démocratie dans la région considèrent maintenant d'un œil approbateur la répression en cours ne manque pas d'ironie.

Il est décourageant de voir que les forces d'occupation et leur principal appui, les États-Unis, n'ont toujours pas tiré des enseignements de leur bourde historique. Après plus d'un demi-siècle, ils espèrent toujours qu'ils obligeront le peuple palestinien à se soumettre en employant des moyens comme ceux auxquels ils recourent actuellement dans le territoire occupé. Il est très regrettable qu'ils n'aient pas compris que seul le règne de la justice pourra calmer le mécontentement et rétablir la paix et des conditions de vie normales dans la région. Ils ne semblent pas comprendre non plus que le fait qu'ils soumettent à l'oppression une ville entière soit l'une des causes profondes de nombreux problèmes avec lesquels la communauté internationale est aux prises dans le monde.

Nous sommes également préoccupés par les conséquences de la nouvelle agression pour la région tout entière. Violer l'espace aérien syrien et menacer d'atteindre des cibles à l'intérieur du pays est tout aussi inquiétant. Cette nouvelle agressivité est porteuse d'instabilité et de tensions accrues et menace de déstabiliser davantage la situation dans la région. Si elle n'est pas maîtrisée, la crise pourrait donc escalader et consumer la région tout entière.

Tout en condamnant énergiquement ce dernier acte criminel sioniste, nous croyons que l'agression contre les civils et les infrastructures civiles est à la fois une peine collective et un crime de guerre au mépris du droit international humanitaire. Il est donc

impératif que la communauté internationale joue un rôle actif afin de prévenir que de tels desseins terroristes continuent d'être tramés contre les Palestiniens.

L'impunité qui a permis aux Sionistes d'exécuter leurs crimes les a sans aucun doute encouragés à poursuivre sur cette voie. Il est donc grand temps pour la communauté internationale de prendre des mesures efficaces afin de défendre et de faire respecter les droits les plus fondamentaux du peuple palestinien et de contribuer à mettre fin au cycle vicieux de violence provoqué par l'occupation illégale et continue du territoire palestinien. La fin de l'occupation, la constitution d'un État palestinien avec Al Qods Al Charif pour capitale et le retour de tous les réfugiés palestiniens dans leur patrie est, à notre sens, la seule solution à la crise palestinienne qui se poursuit.

Le Conseil a un rôle important à jouer à cet égard et doit agir afin d'empêcher le régime d'occupation de continuer à faire fi de la volonté de la communauté internationale, que traduisent de nombreuses résolutions de l'ONU, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique. Dans la mesure où l'agression qui se poursuit menace gravement la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a la lourde responsabilité, en vertu de la Charte des Nations Unies, de prendre rapidement les mesures nécessaires pour mettre fin à l'agression.

Il est très regrettable – en fait navrant – que les États-Unis n'aient pu s'acquitter de leur responsabilité et de leurs obligations à cet égard, en particulier en tant que membre permanent du Conseil de sécurité. Les États-Unis, en recourant à leur droit de veto, ont toujours empêché le Conseil d'agir efficacement pour protéger le peuple palestinien.

Nous espérons que, reconnaissant la nécessité d'agir résolument face à la nouvelle escalade dans la région, tous les membres du Conseil se montreront à la hauteur de leurs responsabilités en faisant dûment face à la situation grave au lendemain de cette dernière agression.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*): Madame la Présidente, je voudrais commencer par remercier la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Angela Kane, de son exposé et exprimer ma reconnaissance et

mon soutien à la déclaration faite par le délégué de l'Algérie au nom du Groupe arabe et aux déclarations faites par le Zimbabwe au nom du Groupe africain et par la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui alors que les territoires palestiniens occupés sont le théâtre d'une grave escalade des forces militaires israéliennes. L'escalade menace d'élargir l'ampleur des violences et des représailles et de réduire les perspectives de sécurité et de stabilité pour les peuples israélien et palestinien. Cette escalade nuit au processus de paix qui vise la création d'un État palestinien indépendant et souverain, vivant côte à côte avec l'État d'Israël, ce à quoi nous avons tous intérêt.

Ces derniers jours, Israël a lancé plusieurs attaques militaires successives contre le peuple palestinien, tuant de nombreux civils, en particulier des enfants. Il y a deux jours, ces attaques ont pris l'ampleur d'une vaste opération contre les territoires palestiniens, principalement la bande de Gaza, d'où Israël avait récemment opéré un retrait unilatéral. Elles ont pris pour cible les infrastructures, dont des centrales électriques, des ponts et des aqueducs, risquant ainsi d'engendrer une tragédie humanitaire pour les Palestiniens qui résident à Gaza au nombre de 1,5 million. Et les forces d'occupation ne se sont pas arrêtées là. Israël a arrêté un grand nombre de responsables palestiniens, dont des ministres et des membres du Conseil législatif palestinien, pourtant élus au cours d'élections jugées régulières par la communauté internationale.

Sur le plan juridique, ces attaques ne peuvent être considérées que comme une violation flagrante par Israël du droit international et du droit international humanitaire. Il faut donc que le Conseil de sécurité fasse tout son possible pour offrir une protection internationale aux Palestiniens, conformément à la quatrième Convention de Genève de 1949. En tant que puissance occupante, Israël est tenu de répondre de ses actes.

La situation actuelle exige que le Conseil de sécurité assume sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il doit immédiatement prendre des mesures pour empêcher que la situation ne se détériore davantage. Le conflit pourrait en effet s'étendre à l'échelle régionale, dans la mesure où Israël a commencé à provoquer ses voisins

arabes, en particulier la Syrie, courant ainsi le risque d'élargir l'affrontement.

C'est pourquoi l'Égypte estime qu'il faut agir tout de suite pour désamorcer la tension. Premièrement, il faut que les parties israélienne et palestinienne prennent des mesures réciproques afin d'apaiser la situation et de retourner au *statu quo ante*. Deuxièmement, il est primordial qu'Israël se retire immédiatement des zones qu'il a envahies dans la bande de Gaza et mette un terme à ses opérations militaires dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés. Il est primordial qu'Israël libère les responsables palestiniens placés en détention et prenne l'engagement de ne plus commettre d'actes d'agression contre des civils à l'avenir.

Troisièmement, l'Autorité palestinienne doit s'engager à faire tout son possible pour obtenir la libération immédiate du soldat israélien enlevé et pour faire cesser les tirs de missiles contre Israël, sous réserve que ce dernier mette fin à ses opérations militaires et retire ses forces de Gaza.

Quatrièmement, il faut que le Quatuor s'emploie sans tarder à installer la confiance entre les deux parties afin d'ouvrir la voie aux négociations concernant le statut final sur la base du mandat du processus de paix, du principe « terre contre paix », de l'Accord d'Oslo, du mémorandum d'accord de Charm al-Cheikh, de la Feuille de route et de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Les peuples arabes ont véritablement perdu patience devant l'incapacité de la communauté internationale à faire face aux violations répétées qu'Israël commet en toute impunité. Nous en avons assez de cette discrimination et de voir que les Palestiniens sont dévalorisés par rapport aux Israéliens. Nos crises et tragédies ne suscitent aucun intérêt. D'aucuns défendent le droit d'Israël à la légitime défense même si Israël en vient à manquer à toutes ses obligations internationales, à réoccuper des secteurs de la bande de Gaza et à violer les droits les plus fondamentaux du peuple palestinien. Ces droits sont garantis par la légalité internationale, et nous œuvrons tous à renforcer le rôle de l'ONU ainsi que sa capacité à garantir le respect des droits de l'homme dont chaque personne doit pouvoir jouir.

Il faut que le Conseil de sécurité, le Quatuor et tous les membres du Conseil de sécurité comprennent que la solution réside dans la fin de l'occupation, dans

l'obtention de la stabilité et dans la création négociée d'un État palestinien ayant Jérusalem pour capitale. Tel est le fondement de l'Initiative de paix arabe, lancée en 2002. Cette initiative reste la seule base réaliste d'une paix juste et globale au Moyen-Orient.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Autriche.

M. Pfanzer (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne et des pays qui s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne est extrêmement préoccupée par l'évolution de la situation entre Israël et les Palestiniens au cours des derniers jours, et appelle toutes les parties à s'abstenir de prendre la moindre mesure contraire au droit international. Nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle du soldat israélien enlevé. L'Union européenne condamne sans appel le meurtre de l'Israélien victime d'un enlèvement en Cisjordanie. Nous prions instamment la direction palestinienne de faire cesser la violence et les actes terroristes, dont les tirs de roquettes sur le territoire israélien.

Nous sommes particulièrement alarmés par la mise en détention de membres élus du Gouvernement et du parlement palestiniens. Ces personnes doivent pouvoir jouir de tous leurs droits juridiques. L'Union européenne rappelle à l'ensemble des parties qu'elles ont la responsabilité de protéger la vie des civils. Indépendamment du droit de légitime défense d'Israël, les opérations militaires en cours devraient être menées dans le respect du droit international. Nous demandons à Israël de faire preuve de la plus grande retenue et d'éviter toute mesure disproportionnée. Nous déplorons la destruction de l'infrastructure de base, qui contribue à détériorer la situation humanitaire à Gaza. La priorité doit maintenant être de remettre en état les réseaux de distribution d'électricité et d'eau et de rétablir l'accès des organisations humanitaires si l'on veut éviter une crise humanitaire.

L'Union européenne insiste sur la primauté de la diplomatie et engage l'ensemble des parties de la région à faire tout leur possible pour résoudre la situation par des voies pacifiques. Nous réaffirmons notre conviction que seule une solution négociée prévoyant deux États pourra offrir la paix et la sécurité aux peuples israélien et palestinien. Il est donc primordial de relancer le processus de paix et de mettre en œuvre la Feuille de route. Nous demandons aux deux parties de s'acquitter de leurs responsabilités et

de manifester sans délai leur volonté énergique de rechercher une solution négociée.

Le 15 juin, nos chefs d'État et de gouvernement ont approuvé la mise en place d'un mécanisme international temporaire qui permettra d'acheminer une aide directe aux Palestiniens, proposé par la Commission européenne après consultations au sein de l'Union européenne ainsi qu'avec les autres membres du Quatuor, les grands bailleurs de fonds, les institutions financières internationales et les partenaires de la région. L'Union européenne, à travers la Commission européenne, continuera de mettre en place ce mécanisme en collaboration avec les autres membres du Quatuor, d'autres importants partenaires internationaux et le Cabinet du Président de l'Autorité palestinienne.

Nous convenons que, pour qu'il ait des effets immédiats, ce mécanisme devra surtout permettre l'acheminement des biens essentiels et prendre en charge les coûts de fonctionnement des services sociaux, des services de santé, la distribution des biens industriels urbains, dont le carburant, et les allocations sociales. D'autres donateurs, dont les États arabes, sont invités à octroyer des fonds et à offrir rapidement d'importantes contributions. Pour sa part, l'Union européenne allouera une somme très élevée à ce mécanisme international.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Malaisie.

M. Rahman (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés pense que la question de Palestine, y compris Jérusalem-Est, reste d'une importance fondamentale pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde en général. Le Mouvement reste résolu à promouvoir un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et continue à appuyer le peuple palestinien dans l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination, à un État indépendant et souverain avec Jérusalem-Est comme capitale, et à la liberté et la dignité. Le Mouvement réaffirme son appui au processus de paix au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, du principe « terre contre paix », de l'Initiative de paix arabe, de l'illégalité de toute acquisition territoriale résultant du recours à la menace ou à l'emploi de la force, et de la Feuille de route.

Le Mouvement des pays non alignés est gravement préoccupé par la détérioration de la situation dans la bande de Gaza ces derniers jours. Nous condamnons l'enlèvement et la détention par Israël de Ministres du Gouvernement palestinien, de membres du Conseil législatif et d'autres responsables. Nous condamnons en outre l'enlèvement et la détention par des militants palestiniens d'un soldat israélien. Nous condamnons dans les termes les plus vigoureux le meurtre – y compris l'exécution extrajudiciaire – de civils, ainsi que les blessures qui leur ont été infligées lors des récents incidents. Nous condamnons en outre le recours excessif et aveugle à la force par Israël à l'encontre des Palestiniens ainsi que les actes de violence et de terrorisme perpétrés par des militants palestiniens contre des civils israéliens.

Étant donné la situation qui règne actuellement dans la région, le Mouvement exhorte Israël en particulier à faire preuve de la plus grande retenue et à garantir le respect des obligations qui lui incombent au titre de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949. Le Mouvement prie en outre les deux parties de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour rompre le cercle vicieux de la violence, qui a causé un grand nombre de pertes en vies humaines et la destruction d'une grande partie de l'infrastructure et des biens publics. Pour apaiser la situation qui s'aggrave dans la région, une première mesure cruciale est de libérer tous les individus récemment enlevés et détenus par les deux parties. Il faut mettre un terme à l'enlèvement de responsables et l'enlèvement d'autres responsables en guise de représailles si l'on ne veut pas que cela devienne une tendance dangereuse difficile à gérer.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés prie le Conseil de sécurité d'immédiatement intervenir, dans l'exercice de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour obtenir des deux parties qu'elles libèrent les individus récemment enlevés et détenus, pour exhorter Israël à cesser sa campagne d'agression dans la bande de Gaza, à s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre du droit international, et pour qu'il cesse immédiatement ses attaques militaires contre des civils palestiniens et la destruction des biens et de l'infrastructure civils. Le Conseil doit appuyer et aider le Président Mahmoud Abbas et l'Autorité palestinienne, qui s'efforcent d'obtenir des groupes se trouvant sur leur territoire qu'ils cessent toutes les

attaques à la roquette lancées contre Israël et les attaques menées contre des civils israéliens. Le Mouvement prie instamment les deux parties d'agir conformément au droit international et de s'abstenir de prendre des mesures susceptibles d'exacerber la violence et d'aggraver une situation déjà tendue dans la région.

Il incombe à Israël et à la Palestine et il est dans leur intérêt de créer, avec l'aide de la communauté internationale, les conditions nécessaires pouvant mener à la reprise des négociations afin de parvenir à un règlement définitif juste, durable et global. Cela implique, notamment, de dénoncer les mesures violentes et les actes de terrorisme et de révoquer les mesures unilatérales prises par Israël susceptibles de saper la paix et la stabilité dans la région. Dans ce contexte, Le Mouvement est convaincu que le Quatuor continuera d'intensifier ses efforts en vue de permettre aux parties de pleinement mettre en œuvre la Feuille de route en toute honnêteté.

Le Mouvement des pays non alignés souligne la nécessité de respecter le droit international et la Charte des Nations Unies s'agissant de la question de Palestine. Le Mouvement souligne en outre la responsabilité qui incombe en permanence à l'ONU, notamment au Conseil de sécurité, dans la question de Palestine tant qu'elle n'est pas résolue sous tous ses aspects. Le Conseil est à même d'imposer à Israël et à la Palestine de s'engager à pleinement promouvoir un règlement juste, durable et global. Le Conseil assume la responsabilité principale de faire en sorte qu'ils empruntent la bonne voie. Comme le Mouvement l'a déclaré par le passé, le Conseil ne doit pas hésiter à invoquer son autorité et son pouvoir, surtout sur cette question, afin d'apporter la paix aux Palestiniens et aux Israéliens, pour le bien des peuples de la région et pour servir les intérêts collectifs et répondre au souhait de notre famille des nations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de la Jordanie.

M. Zoubi (Jordanie) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de remercier votre prédécesseur d'avoir dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Nous condamnons les vastes opérations militaires qu'Israël ne cesse de mener contre les civils palestiniens : ces opérations sont totalement

injustifiées. Nous condamnons également les punitions collectives imposées par Israël au peuple palestinien à Gaza. Nous condamnons la violence et le meurtre de civils, où qu'ils aient lieu. Ces derniers faits sont fort regrettables et ne servent pas la paix et la stabilité dans la région.

Nous avons espéré que toutes les parties – et surtout la partie israélienne – feraient preuve d'un maximum de retenue, car nous connaissons tous les difficultés politiques et les problèmes de sécurité qui existent dans la région en général. Ce que font les forces d'occupation israéliennes à Gaza après leur retrait unilatéral ne fait qu'affaiblir les chances de succès du processus politique et aggrave le climat de violence et d'extrémisme.

Aujourd'hui, nous espérons que le Conseil de sécurité enverra un message fort et clair que cette situation contreproductive et négative, due à des mesures irresponsables, doit cesser. Nos efforts doivent se concentrer sur une désescalade, sur le renforcement de la confiance entre les deux parties et sur la mise en œuvre immédiate de la Feuille de route. Si le Conseil n'envoie pas ce message et ne met pas les parties sur la bonne voie, il ne parviendra pas à arrêter la dégradation de la situation et à sauver le processus politique en dérive, à cause des tensions et des retards des efforts visant à mettre fin à l'impasse actuelle. La responsabilité de la communauté internationale est essentielle dans la mise en œuvre de la Feuille de route. Je voudrais rappeler que le Gouvernement jordanien fait tout ce qui est en son pouvoir pour mettre un terme à cette escalade dangereuse.

Nous appelons les parties palestinienne et israélienne à respecter tous les accords signés, ainsi que l'accord de Charm el-Cheikh et à cesser toutes mesures d'escalade, qu'il s'agisse de tirs de roquettes, d'incursions, d'arrestations ou d'enlèvements. Nous appelons les deux parties à se concentrer sur le processus politique.

Nous attendons avec intérêt les résultats de l'enquête palestinienne sur le document des prisonniers et du dialogue de réconciliation. Nous appelons toutes les parties palestiniennes à servir les nobles intérêts du peuple palestinien. Nous voudrions saluer les efforts sincères du Président Abbas en vue d'activer le processus politique. Nous saluons les mesures positives prises par les deux parties, telles que leur rencontre à Petra, en mars, lors de la réunion des lauréats du prix Nobel de la paix.

Nous appelons Israël, la puissance occupante, à mettre fin à toutes les pratiques qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien, et aux mesures d'occupation telles que les restrictions permanentes, les mesures militaires contre le peuple palestinien, la poursuite de la colonisation et la construction du mur de séparation. Toutes ces mesures, qui ont été condamnées, empêchent l'Autorité palestinienne de respecter ses engagements et de s'en acquitter au titre de la Feuille de route, compte tenu du contexte politique difficile qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés et qui a créé une crise humanitaire et menace de créer également une crise de sécurité. Nous appelons donc à une réactivation rapide du mécanisme de la part Quatuor par le biais d'une collaboration avec l'Autorité palestinienne.

Le règlement du conflit israélo-palestinien exige que l'occupation israélienne prenne fin, et il doit être fondé sur les principes de la légalité internationale et d'une solution convenue au problème des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Nous devons tous faire montre d'une grande volonté politique pour mettre un terme à cette escalade et reprendre les négociations, car des solutions unilatérales ne produiront pas une paix durable entre les deux peuples.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Yémen. Je lui donne la parole.

M. Alsaidi (Yémen) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter de présider les travaux du Conseil pour le mois de juin. Compte tenu de notre amitié, nous connaissons bien votre sagesse et nous savons que vous êtes une personne visionnaire. Permettez-moi également de remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Congo, pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mai.

Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie, qui a parlé au nom du Groupe arabe, et à la déclaration faite par la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

J'aimerais cependant ajouter ce qui suit.

Encore une fois, le Conseil de sécurité se réunit pour mettre fin à l'arrogance de la puissance israélienne. Le Conseil sait fort bien que ce n'est pas la première fois que les forces d'occupation israéliennes

pratiquent la violence d'État contre un peuple sans défense. Israël a bombardé des villes et des camps de réfugiés très peuplés – des réfugiés qu'il a déplacés de leurs terres.

Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est que les forces israéliennes ont porté leurs actes d'agression à de nouveaux sommets en tuant des civils innocents sur le rivage de Gaza, en détruisant les infrastructures palestiniennes, en enlevant des ministres et des responsables palestiniens, et en intensifiant ses actes d'agression en envoyant des avions de guerre violer l'espace aérien de la République arabe syrienne en vue de déstabiliser la région et de la pousser dans une situation de guerre – comme si notre région ne connaissait pas assez de drames.

La République du Yémen condamne les actes d'agression commis contre les territoires palestiniens occupés. Elle condamne également la violation par des jets israéliens de l'espace aérien syrien et demande qu'il soit mis fin à ces actes d'agression, que les forces israéliennes retournent à leurs positions précédentes et que les ministres et responsables palestiniens détenus soient relâchés, car ils ont été élus dans le cadre d'élections libres et démocratiques. Nous demandons encore une fois le respect de l'inviolabilité de l'espace aérien syrien.

Il est vraiment étrange que les actes d'agression d'Israël se produisent juste après le mouvement de réconciliation nationale palestinien, dont l'objectif était de permettre aux Palestiniens de s'exprimer d'une seule voix et de répondre aux dispositions internationalement convenues du processus de paix en cours dans la région. Il apparaît clairement que les actions et les menaces militaires ont commencé avant la détention d'un soldat israélien, laquelle a servi de prétexte à Israël pour ses actes d'agression. Cela prouve qu'Israël ne veut pas vraiment la paix. Peut-être ce pays ne peut-il pas vivre sans provoquer des disputes et des conflits dans la région, justifiant ainsi son usurpation et son annexion de nouveaux territoires palestiniens où établir des colonies de peuplement habitées par des colons venus du monde entier.

Israël persiste dans son comportement car il sait fort bien que la communauté internationale et le Conseil de sécurité, en particulier, sont paralysés. En plus de cela, il est protégé contre tout châtement. Personne ne remet ses actes en question, lesquels sont contraires au droit international et aux lois divines.

Nous tenons à souligner encore une fois que, pour parvenir à la paix et à la stabilité, il faut faire pression sur Israël pour qu'il respecte les instruments internationaux. Israël doit mettre fin à ses actes. Il ne peut continuer à se comporter comme s'il était au-dessus des lois. Les crimes d'Israël engendrent la haine, et incitent à la violence et aux tensions dans la région.

Nous sommes convaincus que tout peuple sans défense soumis à des actes intermittents d'agression finira par être frustré et désespéré. La frustration engendre la haine et la terreur. La terreur se développe dans un environnement sans justice et sans équité. La communauté internationale doit donc faire cesser les actes d'agression d'Israël et demander des comptes à ce pays. Elle doit également mettre rapidement en œuvre les négociations sur le statut final, conformément aux résolutions internationalement contraignantes, aux décisions du Quatuor et à l'Initiative de paix arabe.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République arabe syrienne. Je lui donne la parole.

M. Atieh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, ma délégation apprécie la rapidité avec laquelle vous avez convoqué cette séance du Conseil de sécurité sur une question importante et délicate qui est à l'ordre du jour du Conseil depuis des décennies, sans qu'aucun véritable enthousiasme ait jamais été manifesté pour la résoudre.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui alors que la situation déjà dangereuse qui règne au Moyen-Orient se détériore à cause des pratiques israéliennes arrogantes qui ne connaissent aucune limite du fait qu'il n'y a plus de dissuasion morale, humanitaire ou internationale à ses actes qui constituent une véritable menace à la paix et à la sécurité internationales.

Israël, qui n'a jamais respecté les résolutions internationalement contraignantes, tente d'entraîner la région tout entière dans un cycle de violence en élargissant la portée de ses actes d'agression au Moyen-Orient. Le fait que des jets israéliens ont pénétré dans l'espace aérien syrien est une violation flagrante de la souveraineté d'un État indépendant et une provocation injustifiée à l'encontre de cet État, ainsi qu'une violation manifeste du droit international. De plus, l'agression de grande envergure d'Israël contre la bande de Gaza et la Cisjordanie palestiniennes est un crime de guerre pour lequel il

devrait être tenu responsable, conformément au droit international. Ces actes d'agression constituent une provocation inacceptable et injustifiable et une hostilité directe dans des buts et pour des raisons qui sont bien connus. Ils reflètent les échecs internes d'Israël et les efforts qu'il déploie pour exporter ses problèmes et pour se dérober aux conditions sine qua non d'une paix juste et globale, en application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Les événements des dernières heures ont montré que les intentions d'Israël de se retirer de la bande de Gaza n'ont jamais été ni véritables ni sincères. Israël n'a fait qu'attendre un prétexte pour envahir à nouveau Gaza et pour poursuivre ses politiques agressives contre le peuple palestinien. La destruction des infrastructures palestiniennes qui répondent aux besoins fondamentaux de la population de la bande de Gaza est une violation du droit international humanitaire, et plus précisément de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

À l'aggravation de la situation dans toute la région par Israël s'ajoute ses tentatives de provocation à l'égard de la Syrie. Pire que ses violations quotidiennes du droit international, du droit international humanitaire et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives aux territoires palestiniens occupés, Israël n'a aucun scrupule à porter des accusations et à proférer des allégations contre d'autres parties pour servir d'écran de fumée aux crimes de guerre qu'il commet chaque jour contre une population non armée.

Notre expérience antérieure du Conseil de sécurité est une source de préoccupation, du fait des échecs répétés du Conseil à assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales au Moyen-Orient, une région du monde très importante et très sensible. La question qui se pose est : pourquoi est-ce que la situation au Moyen-Orient continue de se détériorer en un cycle de violence? La réponse se trouve dans l'occupation et l'agression israéliennes permanentes, ainsi que dans le fait qu'on empêche le Conseil d'exécuter son mandat et que la recherche d'une solution juste et globale au conflit arabo-israélien manque de sérieux.

Nous espérons que le Conseil de sécurité sera aujourd'hui en mesure d'assumer ses responsabilités pour la catastrophe humanitaire qui est imposée au peuple palestinien du fait de la destruction de ses

infrastructures par le bombardement de ses réserves en eau, de ses centrales électriques et de ses ponts. La communauté internationale attend du Conseil de sécurité qu'il adopte à l'égard de l'agression israélienne contre le peuple palestinien une position ferme, en application du mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales qu'il a reçu au titre de la Charte.

Dans sa déclaration d'aujourd'hui, l'Ambassadeur des États-Unis a attaqué mon pays d'une manière des plus inacceptables, en proférant des allégations sans fondement et en se présentant comme un défenseur de l'agression israélienne contre le peuple palestinien. Le représentant des États-Unis est la dernière personne qui peut revendiquer le droit de proférer de telles accusations, tout particulièrement dans la mesure où les politiques des États-Unis, qui sont partiales s'agissant d'Israël et qui déforment les faits, appuient l'extrémisme et le terrorisme dans le monde entier. Les États-Unis fournissent à Israël une couverture au Conseil de sécurité au moment où il poursuit ses politiques agressives et destructrices contre le peuple palestinien. Cela ne servira jamais la cause d'une paix juste et globale dans la région et n'aboutira qu'à accroître les tensions et la détérioration de la situation.

De plus, les allégations répétées du représentant d'Israël contre la Syrie et d'autres pays quant à leur supposé soutien au terrorisme sont extrêmement ironiques. Il cherche simplement à détourner notre attention des crimes de guerre et du terrorisme perpétrés quotidiennement par son propre gouvernement contre le peuple palestinien non armé. Les opérations militaires destructrices d'Israël ces derniers jours constituent encore une autre preuve du terrorisme d'État qu'il pratique dans les territoires arabes occupés. Israël doit être tenu responsable, en application des dispositions du droit international.

Israël a déplacé des millions de Palestiniens, qui sont maintenant des réfugiés dans de nombreux pays dans le monde, y compris en Syrie, qui leur a fourni ce qu'Israël leur refuse. Israël leur a refusé le droit fondamental à rentrer dans leur patrie, qu'il a transformé en camps militaires et en colonies de peuplement illégitimes. Il leur refuse même le droit de s'exprimer librement et d'aspirer à un État indépendant et souverain avec Jérusalem pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de Cuba.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : Une fois encore, nous sommes témoins, de la part d'Israël, d'une escalade des attaques militaires contre le peuple palestinien. La barbarie ne semble pas avoir de limites.

Utilisant comme prétexte la capture d'un soldat israélien par la résistance palestinienne à l'occupation, Israël a commencé aux premières heures de la matinée du 28 juin une opération militaire à grande échelle dans la bande de Gaza, avec la mobilisation de près de 5 000 soldats, de centaines de tanks et d'autres moyens militaires. Les forces d'occupation ont attaqué la principale centrale électrique du territoire, laissant la moitié de celui-ci sans électricité; elles ont bombardé aveuglément différents ponts qui relient les différentes zones de la bande de Gaza; elles ont réoccupé d'importantes zones dans le Sud de ce territoire; et ont procédé à l'arrestation de nombreuses figures notables du Gouvernement de l'Autorité palestinienne et de membres du Conseil législatif palestinien.

Cette agression inhumaine et criminelle se déroule au moment où a été conclu entre les forces politiques palestiniennes un accord qui aurait contribué à la reprise des négociations de paix entre les Palestiniens et les Israéliens, en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Cuba rejette également énergiquement la violation de l'espace aérien de la République arabe syrienne par des avions militaires israéliens. Cela, en plus de l'acte de barbarie commis contre la bande de Gaza, expose une fois encore la région à une escalade de la violence dangereuse qui met en péril la paix et la sécurité internationales. Israël, comme par le passé, agit avec l'arrogance et l'impunité que lui donne l'appui économique et militaire des États-Unis, ainsi que leur veto permanent au Conseil de sécurité.

Le 29 juin, le Ministère des relations étrangères de la République de Cuba a publié une déclaration exprimant sa condamnation la plus énergique de cette nouvelle agression militaire israélienne et appelant la communauté internationale et les forces de la paix à se mobiliser pour exiger le retrait immédiat et sans condition des troupes israéliennes, la fin du terrorisme d'État d'Israël, le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, le retour des réfugiés et la restitution sans condition de tous les territoires arabes occupés en juin 1967. Ces mesures représentent la seule voie possible pour réaliser une paix juste et

durable pour tous les peuples de cette région convulsée.

Cette nouvelle escalade de la part d'Israël va encore aggraver la situation humanitaire déjà critique qui prévaut dans les territoires illégalement occupés, qui est déjà exacerbée par la chantage financier imposé aux autorités et au peuple palestinien, utilisé comme outil de pression politique pour obtenir des concessions.

Le Conseil de sécurité doit agir sans délai. Cet organe ne peut se faire le complice silencieux d'événements aussi graves.

Je voudrais terminer en réitérant le soutien inébranlable du peuple et du Gouvernement cubains en faveur des droits inaliénables du peuple palestinien et de tous les peuples arabes et en réaffirmant notre ferme conviction qu'un jour, pas si lointain, la création d'un État palestinien souverain et indépendant deviendra réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Own (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil ce mois-ci. Nous sommes convaincus que l'expérience et la sagesse de la Présidente lui permettront d'apporter une grande contribution à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Je ne saurais manquer de remercier son prédécesseur, le Représentant permanent de la République du Congo, pour la manière avisée avec laquelle il a présidé aux travaux du Conseil le mois dernier. Je me dois également de remercier votre délégation pour avoir répondu si promptement à la demande de convocation de cette importante séance afin de débattre d'un sujet extrêmement important qui aura des conséquences graves pour la paix et la sécurité internationales dans la région, tout particulièrement, mais aussi dans le monde en général.

De graves événements se sont produits suite à l'agression barbare que mène actuellement Israël dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, qui a culminé avec l'invasion préméditée et l'attaque flagrante dénommée « Opération pluie d'été », – organisée le 28 juin et prenant pour cible des civils innocents, des centrales électriques, des ponts et d'autres infrastructures de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza et en

Cisjordanie –, et avec la détention de plusieurs membres du Gouvernement et du Conseil législatif palestiniens. Ces actes constituent une violation des normes et des règles internationales, et notamment de la quatrième Convention de Genève.

La communauté internationale et, en particulier, le Conseil de sécurité et ses membres permanents doivent assumer la responsabilité morale et juridique de s'élever contre ces actes lâches et honteux. Ils doivent exercer leur responsabilité et dénoncer et condamner cette campagne militaire préméditée et organisée menée par les forces israéliennes d'occupation contre la population palestinienne non armée. Ils doivent considérer cette agression comme un crime et un acte de punition collective, illustration du terrorisme international et preuve indéniable du dessein d'Israël de contrecarrer tout effort visant à parvenir à la paix et au règlement juste de cette crise chronique.

La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, ne doit pas se laisser leurrer par les affirmations des forces israéliennes d'occupation qui cherchent à justifier leur agression en la présentant comme une réponse à l'enlèvement d'un soldat israélien ou comme un moyen de légitime défense. Cette agression a été planifiée et envisagée minutieusement depuis des semaines, comme l'a confirmé le journal *Haaretz* sur son site Web, qui indique que l'armée d'occupation et les services de renseignements généraux et de sécurité intérieure, le Shabak, prévoyaient depuis des semaines d'arrêter les dirigeants du mouvement Hamas et avaient à cet effet obtenu des ordres spéciaux des tribunaux israéliens signés par le Procureur général, Menachem Mazuz. Tout cela confirme qu'il s'agit d'un acte d'agression prémédité qui n'a rien à voir avec la légitime défense revendiquée. Il ne peut y avoir de légitime défense dans un territoire que l'on occupe, où, en vertu de la Charte des Nations Unies, des règles et pratiques internationales relatives aux droits de l'homme et des résolutions de la légitimité internationale, toute intervention constitue un acte flagrant d'agression à l'encontre des droits du peuple palestinien.

La détérioration de la situation et la complexité croissante des problèmes dans la région sont le résultat de la poursuite de l'occupation par Israël de territoires palestiniens et arabes, de son application d'une politique de fait accompli et de son recours constant à des pratiques criminelles contre les civils. Elles sont aussi le résultat du siège et des châtiments collectifs qu'impose Israël à la population palestinienne et de sa

politique d'intimidation à l'encontre de certains États arabes voisins. Ces actes des autorités israéliennes équivalent à de la piraterie et constituent des violations graves de l'inviolabilité d'un pays arabe souverain, en l'occurrence la Syrie. Ils visent également à servir de couverture aux crimes barbares perpétrés par les forces israéliennes dans les territoires occupés et à réaffirmer la politique constante d'agression et d'attaques injustifiées que mène Israël en violation des règles et des normes internationales.

Face à ces graves défis et menaces à la paix et à la sécurité internationales, et face à cette invasion planifiée du territoire et du siège de l'Autorité palestinienne, nous voulons demander au Conseil de sécurité d'exercer ses responsabilités comme suit.

Premièrement, le Conseil doit assurer une protection internationale appropriée au peuple palestinien et à son autorité législative, en application de la quatrième Convention de Genève de 1949 et des autres normes internationales pertinentes.

Deuxièmement, le Conseil doit tenir les autorités israéliennes occupantes pour responsable de la sécurité de toutes les personnes détenues ou enlevées et des prisonniers de guerre qui se trouvent dans les geôles et les centres de détention israéliens et exiger leur libération immédiate.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit condamner l'agression israélienne contre Gaza et la Cisjordanie et y mettre fin, ainsi qu'à toutes les violations et actes de piraterie commis contre l'espace aérien syrien.

Quatrièmement, le Conseil doit lancer un appel en faveur de la fourniture d'une assistance internationale au peuple palestinien et veiller à ce que cette aide lui parvienne aussi rapidement que possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis dans cette salle cet après-midi pour nous pencher sur la situation de plus en plus dangereuse qui prévaut au Moyen-Orient, et au sujet de laquelle ma délégation est extrêmement préoccupée.

Israël a lancé une importante offensive indiscriminée à Gaza. Selon les paroles de la BBC,

« Les opérations israéliennes à Gaza et en Cisjordanie semblent avoir pour objectif non pas simplement d'augmenter la pression pour obtenir

la libération du soldat capturé, mais aussi d'affaiblir le Gouvernement du Hamas. ».

Au cours des derniers jours, Israël a capturé plusieurs membres du Gouvernement et arrêté de nombreux autres parlementaires élus du Hamas. En outre, l'armée de l'air israélienne a, à ce jour, frappé plus de 30 cibles dans la bande de Gaza, y compris le Ministère palestinien de l'intérieur. Par ailleurs, l'une de ces frappes aériennes a atteint aujourd'hui une voiture civile sur la route principale dans la ville de Gaza, blessant deux personnes. Sur le terrain dans le sud de Gaza, des milliers de soldats israéliens lourdement armés ont pris position et sont prêts à passer à l'action.

Il n'y a quasiment plus d'électricité depuis que deux des derniers relais électriques ont été mis hors service dans des explosions. La destruction mardi du principal transformateur de puissance du territoire palestinien avait déjà privé d'électricité des centaines de milliers de personnes et empêché la distribution d'eau, poussant ainsi le territoire au bord d'une crise humanitaire.

À notre avis, si l'objectif est réellement d'obtenir le retour d'un soldat captif, cela n'est pas seulement une agression, mais c'est également une violation grave du droit international. Le face-à-face entre les dirigeants palestiniens et les Israéliens menace de dégénérer, et il est justifié que le Conseil de sécurité se réunisse pour se pencher sur la question. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, il est essentiel que le Conseil prenne des mesures pour éviter que la situation ne se détériore davantage. Faute de quoi, la méfiance grandira entre les parties et rendra plus difficile le retour à la table des négociations.

Malheureusement, l'emploi très disproportionné de la force ne saurait en aucune façon favoriser les intérêts de la paix. Cette action arbitraire et sévère ne vise qu'à faire la démonstration d'une force militaire brutale et pas à obtenir le retour d'un soldat captif. Ma délégation la condamne donc sans réserve. Cela est particulièrement important, puisque le Gouvernement dirigé par le Hamas a indiqué qu'il envisageait d'opérer un changement politique important.

La délégation indonésienne invite le Conseil de sécurité à agir d'urgence pour qu'Israël se retire de Gaza sans retard et cesse ses opérations militaires sans poser de conditions préalables. Il faut enjoindre les deux parties à régler, par des moyens pacifiques, la question du soldat kidnappé et celle de la libération de

tous les Palestiniens récemment enlevés et détenus. Ma délégation fait cette suggestion, consciente du fait qu'il s'agit d'un sujet très délicat sur le chemin qui mène à la paix. Toutefois, il faut rappeler que plus longtemps durera l'impasse actuelle, plus la situation humanitaire s'aggravera dans le territoire palestinien. Déjà, la qualité de vie des Palestiniens s'est détériorée depuis le refus par Israël de remettre les revenus fiscaux perçus au nom de l'Autorité palestinienne.

Nous appelons Israël à résister à la tentation d'exacerber la crise. Il doit s'attacher à l'objectif d'une paix durable en mettant pleinement en œuvre la Feuille de route. Nous réaffirmons qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit. Nous devons répéter que seule l'existence de deux États, Palestine et Israël, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, comme le prévoit la résolution 1397 (2002), peut mettre un terme à la violence et à la méfiance dans les territoires occupés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Maqungo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : D'emblée, ma délégation voudrait s'associer à la déclaration prononcée par la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Gouvernement sud-africain est profondément préoccupé par la récente incursion militaire dans le nord et le sud de Gaza et en Cisjordanie ces deux derniers jours, qui a eu pour conséquence la destruction des infrastructures vitales. Le Gouvernement sud-africain condamne la politique de châtiments collectifs que mène le Gouvernement israélien, car elle constitue une violation directe du droit international.

La campagne de bombardements lancée par Israël le 28 juin 2006, qui a continué sans relâche, a causé la destruction de ponts et de routes d'accès stratégiques ainsi que de la seule centrale électrique de Gaza, coupant ainsi la distribution d'eau à Gaza puisque le réseau fonctionne à l'aide d'un système de pompage électrique. Dans son dernier rapport, M. John Dugard, Rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme, a souligné le mauvais état des installations médicales. La perte de la seule centrale électrique a désormais privé ces installations vitales d'électricité et d'eau, ce qui ne peut qu'exacerber la crise humanitaire que connaissent les Palestiniens ordinaires à Gaza. Bien que les préoccupations d'Israël en matière de sécurité soient légitimes, elles ne sauraient être réglées

au détriment du droit international et des droits des Palestiniens.

Le Gouvernement sud-africain exhorte une fois de plus à la prudence pour ce qui est de la situation dans les territoires palestiniens occupés. En outre, les arrestations illégales des ministres du Cabinet palestinien, dont le Vice-Premier Ministre et les membres du Conseil législatif palestinien, sont inacceptables, et nous appelons à la libération immédiate de ces personnes. Le Gouvernement sud-africain demande instamment au Gouvernement israélien de mettre fin à son offensive militaire et de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que la situation ne s'aggrave pas davantage. Pour le Gouvernement sud-africain, la paix ne saurait régner que grâce à un règlement négocié fondé sur la coexistence de deux États, qui prévoit un État palestinien souverain et garantit le droit d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres.

L'intervention militaire et les arrestations de hauts dirigeants palestiniens surviennent à un moment où de nombreux dirigeants mondiaux engagent un dialogue avec les dirigeants palestiniens pour obtenir la libération de Gilad Shalit. Elles surviennent également quelques heures après que les dirigeants de toutes les factions palestiniennes ont approuvé un plan historique. C'est un immense pas en avant qui ouvre des perspectives réelles de mettre fin à la violence et de parvenir à un règlement prévoyant deux États. Au vu de ces faits, comment pourrait-on justifier l'invasion, les arrestations et la destruction massive des infrastructures palestiniennes? Malheureusement, nous entrons dans une phase très dangereuse qui menacera la stabilité de la région ainsi que la paix et la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants du Pakistan et de l'Arabie saoudite des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Ziade (Liban) (*parle en arabe*): D'emblée, Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Je souscris pleinement aux déclarations du Groupe arabe et du Mouvement des pays non alignés.

Les territoires palestiniens occupés dans la bande de Gaza et en Cisjordanie sont le théâtre d'actes d'agression constants par Israël qui prennent pour cibles des civils innocents et détruisent les infrastructures et les installations économiques essentielles du peuple palestinien. Ces actes d'agression n'ont pas épargné un certain nombre de responsables palestiniens. Les forces israéliennes ont arrêté plusieurs ministres du Cabinet et des membres du Conseil législatif palestinien.

En même temps, nous entendons une fois encore Israël faire valoir que ces actions militaires ne sont que des actes de légitime défense. Une fois encore, Israël outrepassa les principes internationaux de la légitime défense. Habituellement, la légitime défense survient sur le territoire qui appartient à l'État concerné et non pas sur celui qu'il occupe.

Le Gouvernement et le peuple libanais dénoncent la campagne menée par les forces militaires israéliennes contre le peuple palestinien. Le Liban estime que cette agression est un nouvel exemple de terrorisme d'État, qui n'a rien de nouveau pour Israël. En effet, Israël n'a jamais eu le moindre scrupule à violer la souveraineté des autres États, à terroriser les civils innocents, à perpétrer des actes gratuits d'agression ou à arrêter des innocents.

Le Liban s'associe à l'action menée par le Groupe des États arabes pour inciter la communauté internationale à œuvrer de manière décisive à mettre fin au terrorisme d'État pratiqué par Israël contre tout le peuple palestinien. Nous pensons que les mesures suivantes doivent être prises de toute urgence. Premièrement, il faut que le Conseil de sécurité prenne rapidement des mesures décisives afin d'obtenir un cessez-le-feu et de restaurer la sécurité dans les territoires palestiniens occupés. Il doit offrir une protection internationale, conformément aux

dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 et aux autres instruments pertinents du droit international.

Deuxièmement, il faut que le Quatuor assume ses responsabilités politiques en accélérant la mise en place d'un mécanisme qui permettra d'acheminer l'aide promise et de distribuer l'assistance humanitaire.

Troisièmement, il faut que l'Autorité palestinienne soit immédiatement autorisée à rétablir la sécurité de façon à permettre le retour des parties israélienne et palestinienne à la table des négociations en vue de trouver une solution à la situation actuelle.

L'action d'Israël dans les territoires palestiniens occupés constitue une violation flagrante des droits de l'homme, un acte d'agression contre la sûreté et la sécurité des palestiniens et contre leur droit de mener une vie digne et décente, dans la liberté. Par ailleurs, l'action d'Israël remet en cause le désir de paix dans la région.

L'agression israélienne ne se limite pas aux territoires palestiniens occupés. Israël a intensifié la préparation de ses forces militaires le long de la Ligne bleue, en prenant là encore le prétexte de la légitime défense. Son armée de l'air a violé l'espace aérien de la Syrie, et Israël continue de violer l'espace aérien et les eaux territoriales du Liban. Chacun de ces actes est une manifestation des intentions belliqueuse d'Israël contre la région tout entière. Israël continue de commettre des actes d'agression contre des États qui ne cessent d'exprimer leur aspiration à une paix globale, durable et juste, fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU.

Tout en condamnant les actes gratuits d'agression commis par Israël, le Liban s'associe à l'appel en faveur d'un cessez-le-feu, du retour au calme, de la reprise des négociations, de la remise en liberté des prisonniers et de la fin de cette nouvelle vague de violences meurtrières.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*): La Norvège suit avec une vive inquiétude les événements dramatiques qui se déroulent à l'intérieur et autour de Gaza. La situation est très grave. Toutes les parties sont tenues de faire preuve de la plus grande retenue afin que la situation ne dérape pas complètement. L'enlèvement du soldat israélien et l'assassinat du jeune colon israélien sont des actes inacceptables que

nous déplorons. De tels actes ne peuvent qu'aggraver la situation déjà précaire dans laquelle se trouvent les civils palestiniens.

Nous regrettons vivement l'arrestation des hommes politiques palestiniens légalement élus. Il faut qu'ils soient relâchés sur-le-champ. La Norvège ne cesse de condamner les attaques à la roquette Qassam menées depuis Gaza contre Israël. Les opérations militaires d'Israël dans cette zone densément peuplée mettent en péril la vie des habitants de Gaza et leur infligent des souffrances. C'est pourquoi nous demandons à Israël de retirer ses forces le plus tôt possible. Par ailleurs, la Norvège est profondément alarmée par la situation humanitaire engendrée à Gaza par les attaques israéliennes contre l'infrastructure vitale. Ce type de châtement collectif est inacceptable.

Les opérations en cours soulèvent un certain nombre de problèmes relevant du droit international, qu'il s'agisse des opérations menées par la police ou par l'armée. Aux termes du droit international, tout recours à la violence doit être nécessaire et proportionné. Toute riposte dirigée contre la population civile est inacceptable au regard du droit international. Israël doit dès maintenant aider à rétablir la distribution de l'eau et de l'énergie à Gaza, renoncer à toute mesure susceptible d'endommager l'infrastructure vitale et ménager la population civile palestinienne. De leur côté, les dirigeants palestiniens doivent tout mettre en œuvre pour libérer le soldat israélien enlevé et traduire en justice les auteurs du meurtre de l'autre citoyen israélien.

La Norvège exhorte les parties à manifester la plus grande retenue et à laisser du temps aux négociations pour qu'une solution pacifique puisse être trouvée à cette grave situation.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Sahel (Maroc) (*parle en arabe*): J'aimerais tout d'abord, Madame la Présidente, vous remercier, vous-même et les autres membres du Conseil d'avoir exaucé si vite la requête du Groupe des États arabes en organisant cette séance d'urgence du Conseil de sécurité afin d'examiner la nouvelle escalade de la violence dans les territoires palestiniens occupés. Je saisis également cette occasion pour remercier M^{me} Angela Kane de l'exposé qu'elle a fait au début de la séance d'aujourd'hui.

C'est avec une vive inquiétude que mon pays suit l'évolution de la terrible situation dans les territoires palestiniens occupés et les événements des derniers jours. Face à cette nouvelle vague de destruction qui touche à présent les institutions de l'Autorité palestinienne et l'infrastructure palestinienne, le Gouvernement marocain ne peut que déplorer cette escalade de la violence et la campagne menée par les autorités d'occupation. Le Maroc appelle à la cessation immédiate de l'intervention de l'armée israélienne.

Par sa politique d'escalade, Israël ne fait qu'exacerber la crise en s'en prenant aux hauts fonctionnaires de l'Autorité palestinienne et en arrêtant des ministres et d'autres responsables. Nous demandons que soient remis en liberté tous les responsables palestiniens arrêtés par l'armée israélienne et réaffirmons que la campagne de violence doit prendre fin dans les territoires palestiniens occupés.

Le Royaume du Maroc rejette totalement la manière abjecte dont Israël fait face à la crise, en lançant une opération militaire venue envenimer la situation au moment même où les différents groupes palestiniens parvenaient à un accord politique qui aurait permis la reprise du processus de paix. Tout en réaffirmant qu'il n'y a pas d'autre voie possible que le dialogue, nous rappelons que le Cabinet du Président de l'Autorité palestinienne et les membres du Conseil législatif doivent pouvoir se déplacer librement à l'intérieur des territoires de l'Autorité afin d'agir sur le plan politique.

La provocation d'Israël, à travers ses violations de l'espace aérien de la Syrie, laisse présager une poursuite du cycle de violence et de ripostes. Cela met gravement en péril la stabilité et la sécurité internationales. Dans ce contexte, le Maroc prie instamment le Conseil de sécurité et le Quatuor de prendre des mesures concrètes afin de mettre fin aux opérations israéliennes contre les territoires palestiniens occupés et d'obtenir sans délai le retrait des forces israéliennes, en vue d'une reprise du processus politique.

En dépit de ces circonstances difficiles, le Royaume du Maroc garde espoir qu'il est toujours possible de mettre fin à la violence dans la région. Le Gouvernement marocain est fermement convaincu que les négociations sont la seule façon de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient, conformément

aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la Feuille de route.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Zimbabwe.

M. Chidyausiku (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie de me donner cette occasion de prendre la parole au Conseil au nom du Groupe africain sur le thème de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Je voudrais également féliciter la délégation algérienne, en sa capacité de Présidente du Groupe des États arabes, ainsi que la délégation du Qatar d'avoir demandé la tenue de ce débat pour appeler d'urgence l'attention du Conseil, et de la communauté internationale en général, sur la situation au Moyen-Orient, qui se détériore rapidement.

Le Groupe des États d'Afrique souhaite s'associer à ceux qui ont exprimé leur profonde préoccupation face à l'escalade des tensions au Moyen-Orient, qui s'est traduite par des invasions militaires israéliennes de la bande de Gaza et la destruction aveugle de bâtiments du Gouvernement, de routes, de ponts et de centrales électriques, par l'arrestation illégale de représentants élus et par des menaces proférées contre des civils palestiniens sans défense, notamment des femmes et des enfants.

Le Groupe des États d'Afrique pense que ces incidents regrettables sont dus à l'absence de progrès dans les négociations sur des questions importantes et dans le suivi des positions essentielles concernant la question de Palestine. Le Groupe africain condamne le recours excessif à la puissance militaire par Israël, qui est disproportionné compte tenu des faits, et exige d'Israël qu'il cesse immédiatement toutes les violations du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme.

Le Groupe africain souhaite lancer un appel au Conseil de sécurité pour qu'il prenne d'urgence des mesures pour mettre un terme immédiat à l'invasion militaire israélienne en cours, afin que le processus de paix puisse progresser dans la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Pakistan.

M. Chaudhry (Pakistan) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi d'emblée de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin

et de vous remercier d'avoir convoqué ce débat important le dernier jour de votre présidence.

Depuis la dernière séance publique du Conseil sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, des changements radicaux ont eu lieu dans la région. La récente flambée de violence est intervenue après l'enlèvement d'un soldat israélien, le 25 juin, et l'opération militaire massive de l'armée israélienne qui s'en est suivie a sérieusement nui aux espoirs de paix qui étaient apparus après les élections au sein de l'Autorité palestinienne et en Israël. Cette violence mortelle a de graves incidences.

Le Pakistan regrette l'incursion israélienne à Gaza, le bouclage complet de la bande de Gaza et la destruction de l'infrastructure palestinienne. Nous sommes inquiets face à l'escalade des hostilités entre Israël et la Palestine, car cela pourrait entraver l'action internationale visant à mettre un terme au cycle de violence et à relancer les négociations. Le Pakistan espère que la communauté internationale prendra les mesures qui s'imposent pour aider à résoudre cette crise par des moyens pacifiques.

Le défi qui se pose à la communauté internationale est triple : tout d'abord, comment mettre un terme à la phase actuelle de souffrances humaines massives et au chaos résultant des opérations militaires de l'armée israélienne; deuxièmement, comment maintenir la paix entre Israël et Palestiniens et reprendre les négociations pour une solution durable au problème du Moyen-Orient; et troisièmement, comment prévenir les mesures prises par Israël susceptibles de créer, unilatéralement, des faits accomplis sur le terrain, rendant de ce fait tout règlement négocié sur le principe « terre contre paix » complètement impossible.

En fait, il n'y a pas de réponses toutes prêtes à ces questions complexes. Or, l'ONU, notamment le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, doit à présent jouer un rôle essentiel pour relever ces défis. La communauté internationale a l'obligation morale d'appeler les deux Gouvernements à écouter leurs populations et à œuvrer de façon constructive à la réalisation de la paix.

S'agissant de la situation sur le terrain, je voudrais faire les observations suivantes. En premier lieu, il faut que les hostilités cessent immédiatement afin de pouvoir trouver une solution diplomatique à la question des soldats enlevés. Deuxièmement, des efforts doivent être consentis pour régler la crise

humanitaire actuelle dans les zones palestiniennes. À moyen terme, il faut qu'Israël consente des efforts sincères en vue d'interrompre la construction du mur, car non seulement ce dernier aggrave les souffrances humaines dans les territoires palestiniens, mais il représente également un danger mortel pour le processus de paix. En outre, Israël doit sérieusement s'employer à geler et inverser les activités d'implantation de colonies illégales. Ses tentatives en vue de modifier les réalités démographiques dans certaines zones ne feront que compliquer les négociations sur le statut définitif et vont à l'encontre de l'objectif de paix. Israéliens et Palestiniens doivent approfondir leur dialogue et progressivement passer aux questions relatives au statut définitif. Le Conseil de sécurité doit activement promouvoir ce processus.

La mise en œuvre de la Feuille de route est la façon la plus viable d'aboutir à la paix. Il est de notre devoir collectif d'assurer un règlement juste, global et durable du conflit israélo-palestinien, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et à la Feuille de route. La vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, est consacrée dans l'Initiative de paix arabe et a été adoptée par toute la communauté internationale. Nous devons tous œuvrer pour que cette vision se réalise dans les plus brefs délais.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Gahrah (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais m'associer à ceux qui vous ont félicitée, Madame la Présidente, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous vous remercions également d'avoir réagi si promptement à la demande en vue de tenir cette séance.

La délégation de l'Arabie saoudite voudrait s'associer à l'Algérie et à la déclaration qu'elle a faite au nom du Groupe arabe, ainsi qu'à la déclaration que la Malaisie a faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Une fois de plus, le Gouvernement israélien réaffirme sa nature agressive et poursuit ses pratiques terroristes. Son agression à l'encontre du peuple palestinien dans la bande de Gaza est une forme de terrorisme qui doit être rejetée. Elle est totalement injustifiée et ses objectifs sont clairs.

L'argument d'Israël selon lequel les Palestiniens sont les seuls responsables de l'escalade des tensions dans la région, en raison de leurs actes de résistance contre l'occupation israélienne et de leur enlèvement d'un soldat israélien, est totalement inacceptable. La résistance palestinienne a subi de nombreuses pertes en vies humaines, notamment des familles qui se promenaient sur la plage de Gaza sans avoir jamais commis d'acte d'agression contre Israël. Cinq personnes d'une même famille ont été tuées par des tirs d'artillerie israéliens provenant d'unités terrestres et navales. Un petit enfant a réclamé, à grands cris, l'attention de la communauté internationale, mais ces cris sont restés sans réponse. Il n'y a même pas eu de commission d'enquête internationale envoyée sur le terrain, ni de condamnation explicite de cet acte indigne.

Israël continue d'assiéger l'Autorité palestinienne et le peuple palestinien. Il continue de les isoler, de les empêcher de gagner leur vie. Il empêche le versement des salaires aux Palestiniens. Au moyen de groupes d'extermination dénommés « unités spéciales », il continue d'assassiner des activistes et des dirigeants palestiniens. Les Palestiniens ne font qu'exercer leur droit légitime de résistance.

L'agression israélienne contre le peuple palestinien à Gaza est une violation flagrante du droit international et des accords conclus. L'enlèvement de personnalités palestiniennes – des ministres et des représentants du peuple – est un crime terrible et une violation des normes internationales, du droit international humanitaire et de la quatrième Convention de Genève. Le terrorisme israélien à Gaza n'est pas la conséquence de la capture d'un soldat israélien; il fait partie d'un plan israélien visant à détruire le Gouvernement palestinien, qui a été élu de façon légitime, démocratique et transparente, comme chacun a pu en être témoin.

L'objectif de l'agression israélienne contre les Palestiniens est de les empêcher de conclure un accord entre eux, afin qu'Israël puisse ensuite proclamer qu'il n'a pas de partenaire pour la paix. L'agression

israélienne met à nu la réalité de la situation. Israël prétend que ses retraits sont sincères; en fait, ils cherchent de manière fallacieuse à maintenir assiégée la population des territoires. Israël continue de détruire l'infrastructure palestinienne et la vie quotidienne du peuple palestinien. Il l'affame et le prive d'eau potable et des besoins essentiels afin de le faire plier et de le contraindre à accepter le fait accompli créé par une occupation honteuse et injuste.

Le Gouvernement israélien n'aurait pas pu poursuivre ses actes d'agression sans l'attitude négative de la communauté internationale et l'échec du Conseil de sécurité à être à la hauteur de ses responsabilités et à veiller à ce que ses résolutions soient mises en œuvre. Le Gouvernement israélien n'aurait pas fait fi des résolutions de l'ONU s'il ne savait pas qu'il pouvait prétendre en toute impunité, qu'il faisait acte de légitime défense et que ses actes de terrorisme étaient légitimes et acceptables. La tension et la violence qui se poursuivent dans les territoires palestiniens occupés n'auraient pas duré si la Feuille de route avait été mise en œuvre, si l'Initiative arabe avait été acceptée et les résolutions internationales appliquées sur le terrain.

L'Arabie saoudite demande à la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité et le Quatuor, qu'elle veille à mettre immédiatement fin à l'agression israélienne contre Gaza et contraigne Israël à retirer toutes ses forces. Il faut veiller à ce que tous les détenus des deux camps soient libérés et que toutes les résolutions internationales soient mises en œuvre afin que soit créé un État palestinien ayant la Jérusalem arabe pour capitale, conformément au mandat de la Conférence de Madrid et à l'initiative « terre contre paix », aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973), à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 50.